

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 janvier 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 24 janvier 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Puzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. »

La présidente du conseil souligne ensuite le décès de Mme Sonya Biddle, ancienne conseillère municipale, et cède la parole au conseiller Peter McQueen et à la conseillère Mary Deros, qui rendent hommage à Mme Sonya Biddle et offrent leurs sympathies à la famille.

La présidente du conseil remercie M. McQueen et Mme Deros de leurs interventions et offre, au nom des membres du conseil municipal, ses condoléances à la famille et aux proches de Sonya Biddle. Elle demande ensuite d'observer une minute de silence.

La présidente du conseil poursuit et dresse une liste des célébrations et des anniversaires des élus-es pour le mois de janvier :

Célébrations du mois de janvier

- 1^{er} janvier : Journée Mondiale de la Paix
- 15 janvier : Journée nationale du vivre-ensemble
- 18 janvier : Journée de Martin Luther King Jr.
- 21 janvier : Journée du Drapeau québécois
- 24 janvier : Journée Internationale de l'éducation
- 27 janvier : Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité
- 29 janvier : Commémoration des attentats de Québec

Mme Musau Muele mentionne également que le Mois de l'histoire des Noirs se déroulera durant tout le mois de février.

Anniversaires des élus-es du mois de janvier

- 2 janvier : Mme Ericka Alneus
- 7 janvier : Mme Despina Sourias
- 20 janvier : Mme Laurence Lavigne Lalonde et Maja Vodanovic
- 30 janvier : M. Laurent Desbois

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention et souhaite une excellente séance à toutes et à tous.

Lundi 24 janvier 2022, 13 h

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Postes de quartier (PDQ) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) – Est-ce qu'il y a des PDQ qui vont fermer? / Pourquoi la proposition du directeur du SPVM a été présentée durant les travaux d'une Commission?
Mme Chantal Rossi	M. Alain Vaillancourt	Présentation en mars 2020 d'un projet de fusion de postes de quartier (PDQ) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) – Aimerais savoir si le projet de fusion des PDQ 45 et 49 est toujours à l'étude? Lors de cette présentation, est-ce que d'autres projets de fusions de PDQ ont été abordés?
M. Abdelhaq Sari	M. Alain Vaillancourt	Exprime ses préoccupations quant au lien de confiance de la population concernant le projet de fusion des postes de quartier (PDQ) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Réitère sa question
M. Benoit Langevin	Mme Josefina Blanco	Itinérance – Quelle est l'institution en charge de la gestion de l'itinérance? / Demande ce qui est prévu par l'Administration après le 31 mars dans ce dossier?
M. Serge Sasseville	Mme Ericka Alneus	Quel est le plan de match pour la bibliothèque Saint-Sulpice? / Exprime ses préoccupations dans ce dossier
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Marie-Andrée Mauger	Demande des justifications sur la gestion des centres de tri des matières recyclables / Plan de match demandé pour le centre de tri de Lachine

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Julien Hénault-Ratelle	M. Luc Rabouin	Quel est le plan d'aide aux entreprises du centre-ville pouvant être mis en place le plus rapidement possible? / Est-ce qu'il y aura une consultation de l'Office de consultation publique concernant la relance au centre-ville?
M. Alan DeSousa	M. Robert Beaudry	Aimerait un échéancier concernant le développement immobilier à l'Hippodrome Blue Bonnets /

À 13 h 39,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alain DeSousa	M. Robert Beaudry	Sachant que la Ville doit vendre les terrains de l'Hippodrome d'ici 2030, pourquoi le raccordement du boulevard Cavendish est-il prévu en 2034?
Mme Christine Black	M. Éric Alan Caldwell	Budget 2022 de la Société de transport de Montréal (STM) – Questionne un montant de 43 M\$ au budget 2022 de la STM et l'autorisation du gouvernement du Québec à ce sujet / Questionne les finances de la STM en vertu de la <i>Loi sur les cités et villes</i>

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 46.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM22 0022

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 janvier 2022 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant les points 7.04 et 30.07 et en y retirant le point 80.01 (65.01).

Adopté à l'unanimité.

03.01

À 13 h 46, le leader de la majorité, M. Alex Norris, apporte un changement à la séquence de l'ordre du jour afin de regrouper et de procéder immédiatement à l'étude des points 30.06, 41.05 et 43.01.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06, 41.05 et 43.01 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0023

Adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à limiter les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu que le conseil de la ville a déposé un avis de motion et adopté un projet de règlement enclenchant le processus de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), notamment en ce qui concerne les hauteurs et les densités maximales permises dans un secteur de l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que le conseil de la ville a déposé un avis de motion en vue d'adopter un règlement de contrôle intérimaire limitant la hauteur et la densité des nouvelles constructions et des agrandissements de bâtiments;

Attendu que la réalisation d'un projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment risque de compromettre les nouvelles dispositions de hauteur et de densité du plan d'urbanisme;

Attendu que jusqu'à ce que le règlement de contrôle intérimaire entre en vigueur pour la période nécessaire à ce que la réglementation d'urbanisme appropriée de l'arrondissement reflète les modifications proposées au plan d'urbanisme, une résolution de contrôle intérimaire peut être adoptée afin de restreindre temporairement les dispositions relatives aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments visés par la présente résolution.

VU les articles 109 à 109.5, 110.4, 111, 112 et 112.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 88 et 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2022 par sa résolution CE22 0128;

Il est proposé par M. Alex Norris

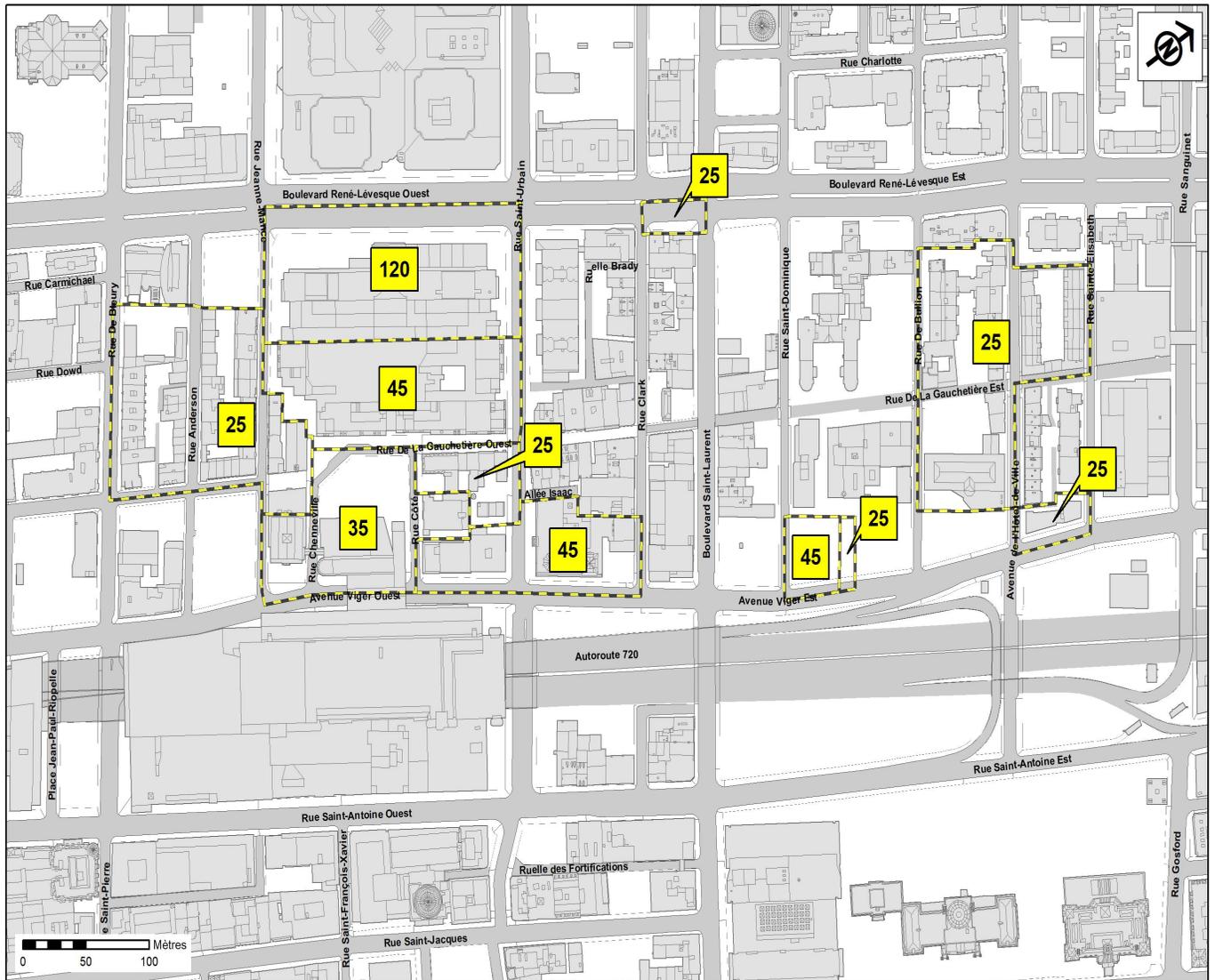
appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire, dans les secteurs identifiés sur les cartes jointes en annexe A et B à la présente résolution, toute nouvelle construction et tout agrandissement d'un bâtiment;
- 2- de permettre, malgré ce qui précède, toute construction et tout agrandissement d'un bâtiment :
 - 1° dont la hauteur n'excède pas celle indiquée sur la carte intitulée « Plan des hauteurs » jointe en annexe A à la présente résolution; et
 - 2° dont la densité n'excède pas celle indiquée sur la carte intitulée « Plan des densités » jointe en annexe B à la présente résolution.
- 3- de prévoir qu'un permis ou un certificat d'autorisation visant toute construction ou agrandissement d'un bâtiment dans les secteurs identifiés sur les cartes jointes en annexe A et B à la présente résolution ne peut être délivré qu'en conformité aux exigences de celle-ci.

- 4- de prévoir que la présente résolution s'applique uniquement aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments permis en vertu d'un règlement, d'une résolution ou de toute autre autorisation relevant du conseil d'arrondissement.

ANNEXE A
CARTE INTITULÉE « PLAN DES HAUTEURS »



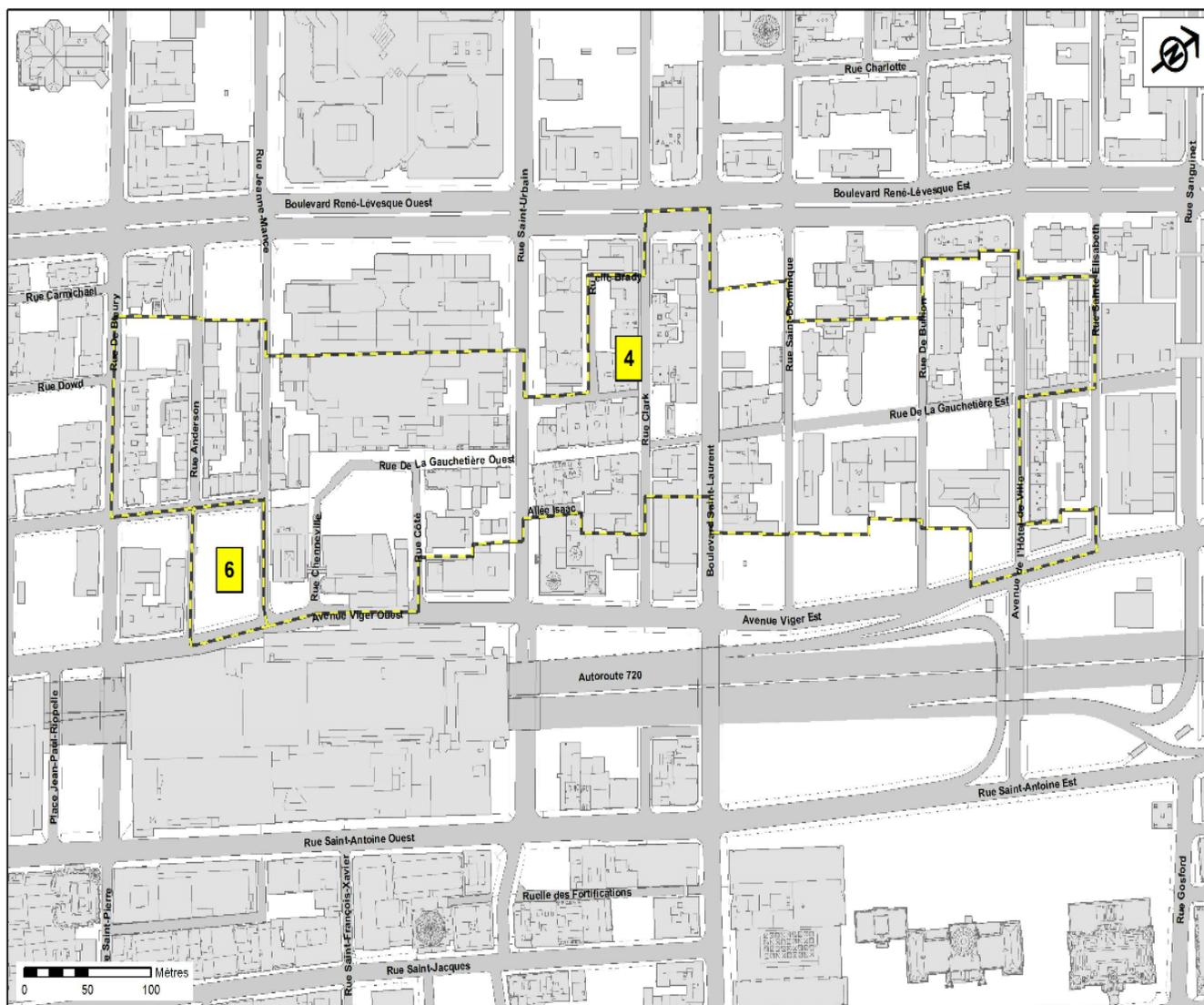
Annexe A - Plan des hauteurs

 Limite du secteur visé

 Hauteur maximale (en mètres)

Montréal 

ANNEXE B
CARTE INTITULÉE « PLAN DES DENSITÉS »



Annexe B - Plan des densités

 Limite du secteur visé

 Coefficient d'occupation du sol maximal



Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1218155003

CM22 0024

Avis de motion et dépôt - Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Ville-Marie / Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine - 1218155003

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal, du projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Ville-Marie », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1218155003

CM22 0025

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de réviser la carte du patrimoine bâti et de revoir les hauteurs et les densités maximales permises pour le secteur du Quartier chinois situé dans l'arrondissement de Ville-Marie / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de réviser la carte du patrimoine bâti et de revoir les hauteurs et les densités maximales permises pour le secteur du Quartier chinois situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de réviser la carte du patrimoine bâti et de revoir les hauteurs et les densités maximales permises pour le secteur du Quartier chinois situé dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1218155003

Règlement P-04-047-235

CM22 0026

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2021

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 janvier 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM22 0027

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 décembre 2021

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 décembre 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 janvier 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021
-

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucun résolution déposé.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Émilie Thuillier

- Dépôt d'une réponse de Mme Émilie Thuillier à M. Richard Deschamps concernant le point 80.01 (20.26) du conseil municipal du 20 décembre 2021

Par Mme Magda Popeanu

- Dépôt d'une réponse de Mme Magda Popeanu à M. Abdelhaq Sari concernant le point 80.01 (20.11) du conseil municipal du 20 décembre 2021

Par Mme Dominique Ollivier

- Dépôt d'une réponse de Mme Dominique Ollivier à M. Alan DeSousa concernant le point 80.01 (30.03) du conseil municipal du 20 décembre 2021

Par Mme Marie-Andrée Mauger

- Dépôt d'une réponse de Mme Marie-Andrée Mauger à M. Alan DeSousa concernant le point 80.01 (20.24) du conseil municipal du 20 décembre 2021

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021.

- 7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021.

CM22 0028

Dépôt du rapport d'analyse après un an d'opération de l'intégration des postes de quartier 9 et 11

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose conformément à la résolution CM20 0954 sur la *motion non partisane visant à créer un sous-poste de police dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce dans le contexte de la fusion des postes de police 9 et 11*, le rapport intitulé « Nouveau PDQ 9 : Un an après l'intégration des PDQ 9 et 11. », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1214974008

CM22 0029**Ajout - Dépôt du document du Bureau de l'inspecteur général intitulé : « Rapport de recommandations concernant l'appel d'offres 17-16146 visant l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal »**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le document du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations concernant l'appel d'offres 17-16146 visant l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.04

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

CM22 0030**Déclaration pour la commémoration de l'attentat de la grande mosquée de Québec et réaffirmer notre engagement à lutter contre l'islamophobie**

Attendu que la Ville de Québec a été endeuillée il y a cinq ans, le 29 janvier 2017, par l'attentat islamophobe commis à la grande mosquée de Québec qui a coûté la vie à six personnes de confession musulmane et a laissé une victime paraplégique;

Attendu que l'attentat de la grande mosquée de Québec a heurté l'ensemble de la communauté musulmane et a bouleversé l'ensemble du Québec;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve d'une grande solidarité au lendemain de l'attentat de la grande mosquée de Québec et ont organisé un rassemblement qui a réuni des milliers de personnes pour rendre hommage aux victimes et soutenir la communauté musulmane;

Attendu que chaque année, depuis cinq ans, Montréal se joint aux commémorations de l'attentat de la grande mosquée de Québec afin de soutenir les personnes touchées par le drame et de réaffirmer son engagement à lutter contre le racisme et les discriminations;

Attendu qu'en septembre 2015, le gouvernement du Québec a adopté à l'unanimité une motion visant à condamner l'islamophobie, les appels à la haine et à la violence envers les Québécoises et les Québécois de confession musulmane;

Attendu que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré en août 2017 que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie sont des poisons pour nos sociétés;

Attendu que le gouvernement fédéral a adopté, en mars 2017, une motion qui stipule qu'il faut endiguer le climat de haine et de peur et condamner l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;

Attendu qu'en 2021, le gouvernement fédéral a proclamé le 29 janvier comme étant la « Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie » afin d'honorer les victimes de cette tragédie et de continuer de lutter contre l'islamophobie, la haine et la discrimination;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, avec la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à combattre les discriminations et l'exclusion et à favoriser des relations interculturelles harmonieuses;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal a reconnu à l'unanimité l'existence du racisme et des discriminations systémiques, a dénoncé fermement ces phénomènes, et s'est engagé à les combattre;

Attendu que des concitoyennes et des concitoyens de confession musulmane font encore face à des menaces, à de la discrimination, à des crimes haineux et à de la violence en raison de leur appartenance religieuse;

Attendu que ces attaques et cette haine doivent être dénoncées haut et fort, et que des actions concrètes doivent continuer d'être mises en place pour les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal travaille à favoriser l'inclusion de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens et une cohabitation harmonieuse;

Attendu que le 1^{er} décembre 2020, la Ville de Québec a inauguré une œuvre commémorative conçue par l'artiste Luce Pelletier, intitulée Vivre ensemble, qui est dédiée aux victimes de l'attentat de la grande mosquée de Québec.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Mary Deros
Mme Alia Hassan-Cournol
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- commémore l'attentat de la grande mosquée de Québec, honore la mémoire des victimes, salue le courage des survivants, et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane;
- 2- continue de lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discriminations systémiques;
- 3- invite la population à commémorer, le 29 janvier, la tuerie de la grande mosquée de Québec afin de témoigner collectivement de sa solidarité.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal mentionne d'entrée de jeu que cette année encore, et pour les années qui suivront, il sera important pour le conseil municipal de se rappeler les tragiques événements qui se sont produits en janvier 2017 à la grande mosquée de Québec. Il est en effet primordial de réaffirmer l'engagement à lutter contre l'islamophobie. Mme Plante fait ensuite la lecture des noms de chacune des victimes.

Mme Plante souligne notamment que bien que cinq années se soient écoulées depuis ces événements, la peine est toujours vive, le choc toujours aussi grand. La mairesse de Montréal met l'emphase sur la poursuite des actions visant à promouvoir la tolérance, l'inclusion et la solidarité. Elle insiste sur le fait de continuer de se serrer les coudes et de s'unir pour clamer haut et fort que Montréal et le Québec demeurent des terres d'accueil pour tous et toutes.

En terminant, la mairesse de Montréal rappelle la nécessité de se parler et de communiquer, d'aller au-delà des différences afin de faire ressortir ce qui nous rassemble; elle invite tous les membres du conseil à appuyer cette déclaration pour réaffirmer l'engagement collectif à lutter contre l'islamophobie.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède respectivement la parole à la conseillère Alia Hassan-Cournol, au conseiller Dimitrios (Jim) Beis, au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, au conseiller Abdelhaq Sari et à la conseillère Mary Deros.

La conseillère Hassan-Cournol prend la parole et rappelle où elle était lorsque les alertes médias ont commencé à circuler concernant l'attaque contre la grande mosquée de Québec de même que les appels de sa famille et de ses amis tous inquiets. Elle constate la grande solidarité qui a été témoignée envers les familles endeuillées et envers les communautés stigmatisées et blessées. Mme Hassan-Cournol se souvient aussi que dans le quartier de Parc-Extension des milliers de personnes de toutes origines et de toutes les religions se sont rassemblés, lumières à la main, pour honorer la mémoire des victimes, et surtout, offrir ce que Montréal a de plus beau : sa diversité, son esprit d'entraide et sa résilience.

La conseillère Hassan-Cournol conclut son intervention en affirmant que commémorer, c'est se souvenir; c'est aussi prendre une responsabilité collective pour que l'horreur ne se reproduise plus jamais. Mme Hassan-Cournol termine et nomme également les victimes de l'attentat.

Le conseiller Dimitrios (Jim) Beis prend à son tour la parole et se souvient de cette tragédie comme si c'était hier. Il relate ses actions à la suite de l'attentat. Il est entré en contact avec les leaders de la communauté musulmane de Pierrefonds-Roxboro puis, il s'est présenté à l'une des trois mosquées de l'arrondissement pour offrir soutien et confort. Le conseiller Beis poursuit et fait mention notamment de différents événements commémoratifs qui ont lieu dans son arrondissement afin de sensibiliser la population et de permettre de tisser des liens entre les différentes communautés.

Ensuite, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, prend la parole et souligne entre autres que cet acte terroriste a mis en évidence le fait que le combat contre la haine, la violence, la radicalisation et la xénophobie n'est pas gagné. M. Salem poursuit et soutient qu'il ne faut jamais lésiner sur les efforts, ni jamais baisser la garde à ce sujet. M. Salem souhaite qu'en ce douloureux anniversaire la conscience finisse par s'éveiller, qu'on devienne plus solidaire, et que plus de citoyens comprennent que tout le monde a sa place au Québec peu importe ses origines ou sa religion. Finalement, le chef de l'opposition officielle déclare que les victimes de l'attentat de la grande mosquée de Québec ne seront jamais oubliées.

Le conseiller Abdelhaq Sari prend la parole en indiquant qu'en ce triste anniversaire ses pensées se dirigent vers les familles des victimes dont il fait la lecture des noms. M. Sari rappelle que ces personnes étaient rassemblées dans un lieu de paix et de spiritualité lorsqu'un jeune homme est entré et a ôté leurs vies tout en blessant plusieurs autres personnes, rappelant au passage le geste héroïque de M. Aymen Derbali qui s'est interposé devant l'assaillant. Le conseiller Sari poursuit et précise notamment que ces moments tragiques ont permis la réflexion collective basée sur l'importance de l'écoute, de la tolérance et de la cohabitation. M. Sari conclut en nous invitant à améliorer notre capacité d'écoute et à ne pas nous attarder à l'apparence des autres mais plutôt au cœur des gens.

La conseillère Mary Deros prend à son tour la parole et précise entre autres qu'en tant que politiciens, les membres du conseil ont un devoir de rendre leur territoire accueillant et rassurant, citant comme exemple le quartier Parc-Extension qui compte 115 communautés d'origines diverses; ces communautés se côtoient au jour le jour et mettent de l'avant le vivre-ensemble. Enfin, elle exprime le souhait que tous les efforts se poursuivent afin de rendre nos milieux de vie plus sécuritaires.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Alia Hassan-Cournol, le conseiller Dimitrios (Jim) Beis, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, le conseiller Abdelhaq Sari et la conseillère Mary Deros pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM22 0031

Déclaration pour la journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste et réaffirmer notre engagement à lutter contre l'antisémitisme

Attendu que la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste est soulignée chaque année le 27 janvier, date de libération du camp d'Auschwitz-Birkenau en 1945;

Attendu que nous soulignons, cette année, le 77^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau;

Attendu que l'Holocauste a été l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité;

Attendu que des millions de personnes, dont plus de six millions de Juifs, ainsi que des Tziganes, des Slaves, des personnes handicapées, des Témoins de Jéhovah, des homosexuels, des opposants politiques et des artistes, ont été tués pendant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que Montréal a accueilli de nombreux survivants et survivantes de l'Holocauste qui ont contribué au développement et au rayonnement de la métropole;

Attendu que les leçons tirées de l'Holocauste doivent nous prémunir contre les dangers de la haine, de la discrimination et de l'indifférence;

Attendu que Montréal est la troisième ville au monde comptant le plus de survivantes et de survivants de l'Holocauste;

Attendu que le Musée de l'Holocauste Montréal, fondé en 1979 sous le nom de Centre commémoratif de l'Holocauste de Montréal, œuvre depuis plus de 40 ans à éduquer et à sensibiliser la population sur le génocide de millions de personnes juives;

Attendu que le Musée de l'Holocauste de Montréal déménagera dans de nouveaux locaux du boulevard Saint-Laurent, à compter de 2025, ce qui lui permettra d'augmenter sa capacité d'accueil et de répondre à la demande grandissante du public;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, le 21 mars 1989, dans sa Déclaration contre la discrimination raciale, à combattre « toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'accès et la participation pleine et entière de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale, aux différentes sphères de la vie municipale »;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé en 2002, la journée du Yom Ha Shoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente;

Attendu qu'au cours des dernières années, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites à travers le monde et au Canada;

Attendu que le nombre de crimes haineux contre les Juifs est en hausse à Montréal. Il est passé de 34, en 2019, à 42, en 2020, un bond de près de 24 %. Il avait déjà atteint 37 pour la première moitié de 2021;

Attendu qu'à la suite de la Table ronde sur la lutte contre l'antisémitisme à Montréal, en 2015, le Service de police de la Ville de Montréal a établi, en 2016, un Module incidents et crimes haineux lui permettant d'enquêter plus efficacement les signalements et plaintes reçus en matière d'incidents et de crimes haineux;

Attendu que pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal s'est dotée d'un Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques qui a pour mandat de mettre en place des mesures structurantes et mesurables pour lutter de façon transversale contre le racisme et les discriminations et faire de Montréal une ville plus juste et inclusive.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Dominique Ollivier
M. Sonny Moroz
Mme Mary Deros

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, qui aura lieu le 27 janvier;
- 2- réaffirme son engagement à lutter contre l'antisémitisme, et qu'elle dénonce fermement et sans équivoque tout geste et attaque antisémite tout en réitérant que les gestes haineux n'ont pas leur place dans la métropole;
- 3- de concert avec ses partenaires, continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, la bienveillance et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la Déclaration. Mme Plante rappelle l'importance de se souvenir au quotidien de toutes les victimes de l'Holocauste et de poursuivre les efforts afin de vivre dans un monde sans discrimination. Elle mentionne qu'en ce 77^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, cette commémoration est toujours aussi nécessaire. La mairesse de Montréal souligne notamment qu'au cours des dernières années, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites à travers le monde et que Montréal n'a pas été épargnée. Elle poursuit et indique qu'en effet, le nombre de crimes haineux contre les personnes juives à Montréal est en augmentation depuis quelques années de 34 en 2019, il est passé à 42 en 2020 et, uniquement pour les six premiers mois de 2021, 37 incidents ont été rapportés. La mairesse de Montréal met l'accent sur la sensibilisation et l'éducation et rappelle avec force le devoir de mémoire de tous. Elle fait l'éloge du caractère résilient et dynamique de la communauté juive et salue leur contribution dans toutes les sphères de la société. Pour terminer, la mairesse de Montréal invite toutes les personnes élues à voter en faveur de cette Déclaration et à lutter contre l'antisémitisme.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au conseiller Sonny Moroz.

Le conseiller Moroz prend la parole pour remercier la mairesse de Montréal pour la présentation de la Déclaration. Il précise entre autres qu'en 2005, les Nations Unies ont proclamé le 27 janvier la « Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste » date de libération du camp d'Auschwitz-Birkenau et que cette Journée est également en hommage aux six millions d'hommes et de femmes disparus-es tragiquement mais aussi aux survivants-es et aux familles affligées. M. Moroz fait mention du contexte actuel d'augmentation d'actes antisémites un peu partout dans le monde; à cet égard, le devoir de mémoire devient incontournable afin que jamais la haine et l'intolérance motivent des actes de cet ordre. M. Moroz reconnaît l'engagement de la Ville de Montréal pour combattre le racisme et la discrimination systémique et son rôle de sensibilisation de la population sur ces enjeux notamment, par la promotion de la solidarité, de la tolérance et de l'acceptation de l'autre.

La présidente du conseil remercie le conseiller Moroz pour son intervention. La conseillère Mary Deros prend la parole et demande que son nom soit aussi ajouté à la liste des appuyeurs de cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM22 0032

Déclaration pour le Mois de l'Histoire des Noirs

Attendu que le 31^e Mois de l'histoire des Noirs débutera le 1^{er} février et se terminera le 1^{er} mars 2022;

Attendu que le thème du Mois de l'histoire des Noirs 2022 est *Honorer notre passé, inspirer le futur*, et s'inscrit dans la volonté de souligner les accomplissements, la contribution et le chemin parcouru par les communautés noires;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 23 novembre 2006, le projet de loi visant à faire de février le Mois de l'histoire des Noirs et que la contribution historique des communautés noires à la société québécoise est soulignée depuis le 1^{er} février 2007;

Attendu que la Semaine des Noirs a d'abord été célébrée aux États-Unis en février 1926. Depuis 1976, chaque mois de février y est désigné comme le Mois de l'histoire des Noirs;

Attendu que depuis plusieurs années, le mouvement *La vie des Noirs compte (Black Lives Matter)* nous conscientise sur les enjeux liés au racisme et aux discriminations systémiques vécus par nos concitoyennes et concitoyens des communautés noires et milite pour une plus grande justice sociale;

Attendu que, jamais auparavant dans l'histoire de la Ville de Montréal, autant de personnes d'ascendance africaine n'ont accédé à des postes au sein du conseil municipal, du comité exécutif et de commissions;

Attendu que la place des Montréalaises rendra hommage à Marie-Josèphe-Angélique, esclave noire faussement accusée d'un incendie puis pendue, et dont le destin témoigne du sort tragique imposé aux personnes autochtones et noires réduites en esclavage jusqu'à l'abolition, en 1834, de cette pratique inhumaine;

Attendu que la Ville de Montréal a reconnu l'existence du racisme et des discriminations systémiques, s'est fermement engagée à la combattre et qu'une responsable du dossier a été nommée au comité exécutif;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à mettre en place des actions concrètes et mesurables afin de rendre la fonction publique municipale plus représentative et inclusive des diversités montréalaises, y compris les personnes noires, et de combattre le profilage racial et social qui touche les personnes noires de façon disproportionnée;

Attendu que les personnes issues des communautés noires constituent le plus important groupe de minorités visibles dans la métropole et contribuent à façonner et à enrichir le caractère exceptionnel de Montréal;

Attendu que la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis plus de 30 ans des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et rend hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Dominique Ollivier
Tous les membres présents du conseil municipal.

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réaffirme haut et fort que la vie des Noirs compte et que la tolérance zéro s'impose au sein de toutes ses instances, services et unités lorsqu'il est question de racisme et de discriminations systémiques à la Ville;
- 2- reconnaisse l'apport essentiel et exceptionnel des communautés noires dans l'histoire de Montréal;
- 3- encourage la population montréalaise à participer virtuellement, dès le 1^{er} février, aux activités du 31^e Mois de l'histoire des Noirs 2022 afin de souligner l'importance des communautés noires à Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la déclaration.

Mme Plante mentionne d'entrée de jeu qu'il faut continuer de travailler pour souligner l'apport des communautés noires dans notre société et s'assurer que ces communautés soient bien représentées dans l'espace public et privé, et ce, à la hauteur de leur contribution. La mairesse de Montréal souligne notamment que les célébrations du Mois de l'histoire des Noirs se dérouleront encore cette année dans un contexte particulier en raison de la pandémie, mais que rien n'empêchera de reconnaître l'importante contribution des communautés noires au développement de la métropole. Mme Plante rappelle que Montréal soutient le Mois de l'histoire des Noirs depuis des années permettant ainsi de mettre de l'avant plusieurs enjeux.

La mairesse de Montréal poursuit et souligne que le Mois de l'histoire des Noirs rappelle des histoires de courage, de ténacité et de résilience. Mme Plante souligne à ce sujet l'incroyable et inlassable travail des membres de la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs en insistant sur le fait qu'ils sont des partenaires créatifs et dévoués. Mme Plante conclut en invitant les membres du conseil à voter pour l'adoption de la Déclaration du Mois de l'histoire des Noirs et à prendre connaissance de la programmation de cette année dans le cadre de ces célébrations.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole respectivement au conseiller Josué Corvil, à la conseillère Nancy Blanchet, à la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, et au conseiller Abdelhaq Sari.

Le conseiller Josué Corvil prend la parole et met de l'avant le fait que Montréal représente une ville fière de sa diversité; il juge que cette diversité contribue à façonner la ville sous moult aspects et la rend plus accueillante et inclusive. M. Corvil rappelle que le Mois de l'histoire des Noirs est une célébration annuelle mettant en lumière les contributions et les implications des communautés noires de Montréal mais que c'est aussi une période pour réfléchir aux différentes problématiques rencontrées par ces communautés. Le conseiller Corvil explique, entre autres, que le Dr. Carter G. Woodson est reconnu comme le père de cette initiative en 1926 et que ce fût d'abord une célébration d'une semaine avant de devenir une célébration d'un mois complet. M. Corvil cite aussi quelques passages de discours tenus par le Dr Martin Luther King et souligne la contribution de quelques personnalités de race noire, comme Mme Kettly Beauregard, première conseillère de race noire au conseil municipal de Montréal, Mme Sonya Biddle, autre élue de Montréal, ainsi que de M. Frantz Benjamin, ancien président du conseil municipal de la Ville, sans oublier les récentes nominations d'une première femme noire présidente du comité exécutif, première femme noire présidente du conseil municipal, première mairesse d'arrondissement issue de la communauté noire, alors que pour la première fois, le conseil municipal contient huit membres de la communauté noire. En conclusion, M. Corvil souhaite un bon Mois de l'histoire des Noirs à tous.

La conseillère Nancy Blanchet prend ensuite la parole et souligne notamment que dans l'arrondissement de LaSalle les communautés noires sont bien implantées que ce soit au niveau politique, économique, social ou culturel. Mme Blanchet mentionne que plusieurs organismes proposent une variété d'événements virtuels de grande qualité dans le cadre des célébrations du Mois de l'histoire des Noirs. Elle est également d'avis que c'est une occasion de mettre l'accent sur l'apport incontestable et le dynamisme de ces communautés et de saluer ceux et celles qui font une différence.

La présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, prend ensuite la parole pour vanter le caractère d'avant-garde de Montréal. Mme Ollivier précise, entre autres, qu'elle a été la première coordonatrice de la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs en 1992. Elle témoigne de son expérience en reconnaissant le besoin qu'ont les jeunes d'avoir des modèles positifs et inspirants autour d'eux. La présidente du comité exécutif souligne également que cette 31^e édition du Mois de l'histoire des Noirs fait réaliser le chemin parcouru, en particulier avec les nominations de Mmes Kettly Beauregard et Sonya Biddle au sein du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Mme Ollivier souligne que le rêve du Dr Martin Luther King commence à devenir réalité quand on regarde la composition du présent conseil municipal de la Ville de Montréal et qu'il faut poursuivre nos efforts afin de combattre chaque jour le racisme et la discrimination.

Le conseiller Abdelhaq Sari prend la parole et souligne notamment qu'il nous faut être fiers de la diversité montréalaise. Le conseiller Sari poursuit et affirme que nous faisons partie d'une seule et même ville avec des gens de couleurs de peau différentes, des croyances, des religions et des origines diverses et que nous sommes tous Montréalais à part entière. Le conseiller Sari termine son intervention en mentionnant qu'il y a toujours des enjeux auxquels doivent faire face les communautés noires mais que nous sommes sur le bon chemin.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Josué Corvil, la conseillère Nancy Blanchet, la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, et le conseiller Abdelhaq Sari pour leurs interventions; elle indique qu'avec l'accord du leader de la majorité et de la leader de l'opposition officielle, les noms de tous les membres présents au conseil municipal seront ajoutés comme appuyeurs de cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 15 h 18, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0033

Accorder cinq contrats à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée, Asplundh Canada ULC et Serviforêt inc. pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dépérissants d'autres essences dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2022-2023 - Dépense totale de 4 326 148,09 \$, taxes, variations des quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19018 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dépérissants d'autres essences dans les grands parcs de la Ville de Montréal pour la période 2022-2023, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19018;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée	1	627 430,07 \$
Asplundh Canada ULC	2	674 320,33 \$
Serviforêt inc.	3	619 163,37 \$
Serviforêt inc.	4	766 986,73 \$
Serviforêt inc.	5	773 017,97 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 346 091,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 519 137,77 \$, taxes incluses, à titre de variation des quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée, Asplundh Canada ULC et Serviforêt inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219196001
80.01 (20.01)

CM22 0034

Accorder un contrat à Service d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 907 559,45 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18986 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois soit, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 825 054,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18986;
- 2- d'autoriser une dépense de 82 505,40 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Service d'entretien Alphanet inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217157016
80.01 (20.02)

CM22 0035

Autoriser une dépense additionnelle de 5 147,40 \$ pour la demande de changement # 2 portant sur le remplacement d'écrans tactiles ainsi qu'un budget de contingences de 89 379,71 \$ représentant 15 % de la valeur totale du contrat accordé à Axon Public Safety Canada inc. (CG21 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 595 864,70 \$ à 690 391,81 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 147,40 \$ pour la demande de changement # 2 portant sur le remplacement d'écrans tactiles ainsi qu'un budget de contingences de 89 379,71 \$ représentant 15 % de la valeur totale du contrat accordé à Axon Public Safety Canada inc. (CG21 0246), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 595 864,70 \$ à 690 391,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur - Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information (TI), à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215035007
80.01 (20.03)

CM22 0036

Autoriser une dépense additionnelle de 234 957,05 \$, taxes incluses, pour l'ajout de la maintenance des logiciels Compuware et l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG20 0011), majorant ainsi le montant total du contrat de 982 410,54 \$ à 1 217 367,59 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 234 957,05 \$, taxes incluses, pour l'ajout de la maintenance des logiciels Compuware et l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG20 0011), majorant ainsi le montant total du contrat de 982 410,54 \$ à 1 217 367,59 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215942003
80.01 (20.04)

CM22 0037

Conclure des ententes-cadres avec Composites Idéal inc. (Lot #1) et 9163-0806 Québec inc. (Les Entreprises Fibromoule) (Lot #2) pour les services de réparation des réservoirs (FRP) d'hypochlorite aux usines d'eau potable Atwater et Charles-J.-DesBaillets, pour une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de six mois - Dépense totale de 733 131,19 \$, taxes et contingences incluses, pour le Lot #1 et de 652 701,19 \$, taxes et contingences incluses, pour le Lot #2 - Appel d'offres public 21-18976 (Lot #1 : 2 soum., Lot #2 : 2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de six mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services de réparation des réservoirs (FRP) d'hypochlorite aux usines d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18976 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Composite Idéal inc.	Lot #1	610 942,66 \$
9163-0806 Québec inc. (Les Entreprises Fibromoule)	Lot #2	543 917,66 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 122 188,53 \$ pour le Lot #1 et de 108 783,53 \$ pour le Lot #2, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Composite Idéal inc. et 9163-0806 Québec inc. (Les Entreprises Fibromoule);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217343002
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0038

Accorder un contrat à Solotech inc. pour l'acquisition et l'installation d'un mur vidéo et d'une solution de gestion et de contrôle d'affichage dans le cadre du projet de modernisation et réaménagement du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 256 444,34 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18956 (1 seul soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Solotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation d'un mur vidéo et d'une solution de gestion et de contrôle d'affichage dans le cadre du projet de modernisation et réaménagement du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 223 490,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18956;
- 2- d'autoriser une dépense de 32 953,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218712001
80.01 (20.06)

CM22 0039

Conclure une entente-cadre avec Brulé, Murray & Associés inc. pour les services de prévention en santé et sécurité pour divers chantiers de construction de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une période de quatre ans - Dépense totale de 1 230 961,99 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18952 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle Brulé, Murray & Associés inc. s'engage à fournir, sur demande, les services de prévention en santé et sécurité pour divers chantiers de construction de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une période de quatre ans, pour une somme maximale de 1 070 401,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18952;
- 2- d'autoriser une dépense de 160 560,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Brûlé, Murray & Associés inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1216206001
80.01 (20.07)

CM22 0040

Conclure une entente d'achat contractuelle avec UBA inc., d'une durée de 24 mois, avec possibilité de deux options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium de concentration 10,8 % à 12 % pour le Service de l'eau - Montant total de l'entente : 3 365 679,85 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 21 19028 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle avec UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 24 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 48 mois, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium de concentration 10,8 % à 12 % pour le Service de l'eau, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 059 708,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19028 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 305 970,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, à même le budget de l'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1217100005
80.01 (20.08)

CM22 0041

Autoriser une dépense additionnelle de 206 955 \$, taxes incluses, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Reftech international inc. (CG21 0451), majorant ainsi le montant total du contrat de 898 727,06 \$ à 1 105 682,06 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 206 955 \$, taxes incluses, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Reftech international inc. (CG21 0451), majorant ainsi le montant total du contrat de 898 727,06 \$ à 1 105 682,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211541019
80.01 (20.09)

CM22 0042

Accorder un contrat à Centre Agricole J.L.D. inc., pour la fourniture de 25 tracteurs agricoles et équipements - Dépense totale de 2 974 475,11 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19033 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Centre Agricole J.L.D. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 25 tracteurs agricoles et équipements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 704 068,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19033;
- 2- d'autoriser une dépense de 270 406,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Centre Agricole J.L.D. inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215382035
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0043

Adopter les projets d'avenants 2020-10 et 2020-11 au contrat de prêt de 150 millions de dollars entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) modifiant le cadre d'intervention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter les avenants 2020-10 et 2020-11 au contrat de prêt de 150 M\$ conclu dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'innovation et la Ville de Montréal prolongeant la durée du contrat à une date ultérieure et modifiant le cadre d'intervention.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1219223003
80.01 (20.11)

CM22 0044

Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à HVAC inc. (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à HVAC inc. (CG20 0197), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219057014
80.01 (20.12)

CM22 0045

Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219057016
80.01 (20.13)

CM22 0046

Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219057015
80.01 (20.14)

CM22 0047

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (III), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 394 971,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18934 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (III), pour une somme maximale de 5 394 971,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18934;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1217655007
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0048

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 738 801 \$ au Carrefour alimentaire Centre-Sud, au Grand Potager, au Conseil des industries bioalimentaires de l'Île de Montréal (CIBÎM), à la Coopérative de solidarité En direct de la ferme, à la Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve (LA CCHM), à La Place commune, coopérative de solidarité, à Accès Bioterre et à Food'Elles, pour la période 2022 à 2023, dans le cadre de l'Appel à projets conjoint destiné au secteur bioalimentaire montréalais - 2^e édition (2021) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 738 801 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période de 2022 à 2023, afin qu'ils puissent réaliser les projets déposés dans le cadre de l'Appel à projets conjoint destiné au secteur bioalimentaire montréalais, tel que ceux-ci sont décrits au dossier décisionnel :

	Organismes	Montants
1	Carrefour alimentaire Centre-Sud	100 000 \$
2	Grand Potager	98 000 \$
3	Conseil des industries bioalimentaires de l'Île de Montréal	78 534 \$
4	Coopérative de solidarité En direct de la ferme	62 278 \$
5	Cuisine collective Hochelaga Maisonneuve	100 000 \$
6	La Place commune, coopérative de solidarité	100 000 \$
7	Accès Bio Terre	99 999 \$
8	Food'Elles	99 990 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217956006
80.01 (20.16)

CM22 0049

Accorder un contrat à GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier, d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18912 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire GLT + inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 241 447,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18912;

- 2- d'autoriser une dépense de 48 289,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219057013
80.01 (20.17)

CM22 0050

Accorder un contrat à La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de quatre ans, avec une option d'une année de prolongation pour chacun des deux lots - Dépense totale de 600 953,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-19022 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder deux contrats à La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis au Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de quatre ans, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, avec une option d'une année de prolongation pour chacun des deux lots, pour une somme maximale de 600 953,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19022;

Firmes	Lots	Montants taxes incluses
Keleny inc.	Lot 1	341 996,01 \$
	Lot 2	258 957,04 \$
Total		600 953,05 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1212610009
80.01 (20.18)

CM22 0051

Conclure trois ententes-cadres avec Nova concept et Alia Conseil, pour une durée de deux ans, avec deux options de renouvellement d'une année chacune, pour des services professionnels de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne - Montant estimé des ententes : 2 013 726,76 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18957 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de deux ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18957 :

	Firmes	Montant (taxes et contingences incluses)
Contrat 1	Nova Concept formation inc.	798 104,71 \$
Contrat 2	Nova Concept formation inc.	722 094,74 \$
Contrat 3	Alia Conseil inc.	493 527,31 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Nova Concept formation inc. et Alia Conseil inc.;
- 3- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1215138002
80.01 (20.19)

CM22 0052

Autoriser la cession du contrat de services des comptes marchands, Module B, de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, appel d'offres 17-15841, en faveur de Global Payments Direct inc., à partir de la date de l'approbation de l'acte de cession, avec prise d'effet le 2 septembre 2021, conclue entre la Ville de Montréal, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et Global Payments Direct inc. / Approuver la convention de cession à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la cession du contrat de services des comptes marchands, Module B, de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, appel d'offres public 17-15841 (CG18 0299), en faveur de la firme Global Payments Direct inc., à partir de la date de l'approbation de l'acte de cession, avec prise d'effet le 2 septembre 2021, conclue entre la Ville de Montréal, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et Global Payments Direct inc.;
- 2- d'approuver la convention de cession à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

1202631001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0053

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Chih-Chien Wang, artiste professionnelle pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Ce que nous avons laissé derrière nous aide à avancer » dans le cadre du projet de construction et de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal - Volet A, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 287 437,50 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Montréal et Chih-Chien Wang, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Ce que nous avons laissé derrière nous aide à avancer », dans le cadre du projet de construction et de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal, Volet A, pour une somme maximale de 258 693,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 743,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217637003
80.01 (20.21)

CM22 0054

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Mathieu Lévesque, artiste professionnel pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Gambit » dans le cadre du projet de construction et de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal - Volet B, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 170 163 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Montréal et Mathieu Lévesque, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Gambit » dans le cadre du projet de construction et de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal, Volet B, pour une somme maximale de 158 665,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217637004
80.01 (20.22)

CM22 0055

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « À l'Ombre de la Montagne », pour la propriété sise au 3845-3879, rue Rivard, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 15 ans, soit du 29 octobre 2037 jusqu'au 28 octobre 2052, dont la rente annuelle sera de 3 600 \$ - La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'environ 860 000 \$ pour la période de la prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « À l'Ombre de la Montagne », pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 15 ans, soit du 29 octobre 2037 jusqu'au 28 octobre 2052, pour la propriété située au 3845-3879, rue Rivard, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, constituée du lot 1 202 482 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 247,8 mètres carrés, dont la rente annuelle sera de 3 600 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1213496002
80.01 (20.23)

CM22 0056

Approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif (CG12 0476), pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$ (non taxable) par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le renouvellement de l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC) (CG12 0476), organisme sans but lucratif, pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$ (non taxable) par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

1214073001
80.01 (20.24)

CM22 0057

Approuver un projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 5 287 705 \$, entre le Ministre des Ressources naturelle Canada et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la plantation d'arbres et la surveillance de la santé et de la croissance des arbres plantés, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (R.L.R.Q. c. M-30)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 5 287 705 \$, entre sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la plantation d'arbres, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (R.L.R.Q. c. M-30);
- 2- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à être la représentante de la Ville de Montréal en regard de cet accord.

Adopté à l'unanimité.

1218174002
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0058

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède sans contrepartie monétaire à l'organisme à but non lucratif Maison Cross Roads, à des fins de construction d'un projet de 15 logements pour personnes vulnérables, un terrain d'une superficie de 819,4 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Hickson et Ross, dans l'arrondissement de Verdun, constitué du lot 1 154 176 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à l'organisme à but non lucratif Maison Cross Roads, aux fins de construction de logements pour personnes vulnérables, un terrain constitué du lot 1 154 176 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 819,4 mètres carrés, actuellement utilisé comme stationnement public municipal, situé à l'intersection des rues Hickson et Ross dans l'arrondissement de Verdun, sans contrepartie monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis de la Direction des affaires civiles, l'acte dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte, et conditionnellement à ce qu'une convention de contribution financière, dans le cadre du programme d'initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL), soit signée entre la Ville et Maison Cross Roads, pour la réalisation de son projet;
- 3- que la signature de l'acte de vente soit conditionnelle à la signature de la convention ICRL;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1219245008
80.01 (20.26)

CM22 0059

Approuver le contrat autorisant la cession de la convention de contribution financière de Pôle Innovation MTL à la Fondation Montréal inc. de demain

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la convention de cession de contrat entre le Pôle Innovation MTL et la Fondation Montréal inc. de demain à laquelle intervient la Ville de Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217952005
80.01 (20.27)

CM22 0060

Accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à Futurpreneur Canada afin d'organiser la 24^e édition du Défi OSEntreprendre sur le territoire de Montréal dans le cadre de l'Entente Reflexe Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à Futurpreneur Canada afin d'organiser la 24^e édition du Défi OSEntreprendre sur le territoire de Montréal dans le cadre de l'Entente Réflexe Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218298003
80.01 (20.28)

CM22 0061

Conclure une entente-cadre avec CIMA+ S.E.N.C pour la fourniture sur demande de prestations de services en termes d'expertises et de compétence pour la mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 5 225 843,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18932 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle CIMA+ S.E.N.C, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services en termes d'expertises et de compétence pour la mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, pour une somme maximale de 5 225 843,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18932;

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ S.E.N.C;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1215006003
80.01 (20.29)

CM22 0062

Autoriser une dépense additionnelle de 794 150,72 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les travaux de réfection du chalet du Mont-Royal et aménagements extérieurs, situé au 1196, voie Camillien-Houde, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG20 0510), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 299 020,35 \$ à 7 093 171,07 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 794 150,72 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les travaux de réfection du chalet du Mont-Royal et aménagements extérieurs, situé au 1196, voie Camillien-Houde, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG20 0510), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 299 020,35 \$ à 7 093 171,07 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1211670003
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0063

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de piste cyclable, d'une lisière de terrains située au nord du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Antoine-Berthelet et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de décréter l'acquisition aux fins de piste cyclable, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, des parties des lots 1 900 482, 2 483 201, 2 575 551, 2 611 507, 2 704 844, 2 704 845, 2 698 303, 1 902 006 et 1 902 005, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Antoine-Berthelet et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 431 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1217723002
80.01 (20.31)

CM22 0064

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de piste cyclable, de deux lisières de terrains situées de part et d'autre du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Antoine-Berthelet et Albert-Prévost, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de piste cyclable, des parties des lots 1 900 411, 5 659 187, 6 085 574, 2 338 087, 2 338 086, 2 963 193, 2 963 192 et 5 084 596 toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Antoine-Berthelet et Albert-Prévost, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 578 680 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;

- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217723003
80.01 (20.32)

CM22 0065

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de piste cyclable, d'une lisière de terrains située au sud du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Joseph-Saucier et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de décréter l'acquisition aux fins de piste cyclable, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, des parties des lots 1 900 836, 1 900 786, 1 900 884 et 1 900 920, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Joseph-Saucier et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 698 560 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217723004
80.01 (20.33)

CM22 0066

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de piste cyclable, de deux lisières de terrains situées de part et d'autre du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wood et LeMesurier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de piste cyclable, des parties des lots 1 901 238, 1 901 239, 1 901 262, 1 901 228 et 1 901 229, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wood et LeMesurier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 611 800 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217723005
80.01 (20.34)

CM22 0067

Autoriser la signature d'une convention entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du « volet 2 Grandes Villes » de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL), phase 2, en vue de l'obtention d'une subvention totale de 46 313 597 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la signature d'une convention entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du « volet 2 Grandes Villes » de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL), phase 2, en vue de l'obtention d'une subvention totale de 46 313 597 \$.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1219286006
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0068

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 478 147 \$, pour l'année 2022, à quatre organismes, dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, de l'Entente Ville-MTESS 2018-2023 et de l'Entente MIFI-Ville 2021-2024 pour les programmes Montréal inclusive et Territoires d'inclusion prioritaires / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 478 147 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale financé (SDIS) par l'Entente Ville-MTESS 2028-2023 et l'Entente MIFI-Ville 2021-2024 pour les programmes Montréal Inclusive et Territoires d'inclusion prioritaires;

Organisme	Projet	Montant
AGIR: Action lesbienne, gai, bisexuelle, trans et queer (LGBTQ) avec les immigrants et réfugiées	Rapprochement interculturel entre personnes LGBTQ+ migrantes et société d'accueil montréalaise	112 234 \$
Centre Humanitaire d'Organisation de Ressources et de Référence d'Anjou (CHORRA)	Anjou pour tous, la voix des jeunes !	174 991 \$
Concertation Anjou	Élever le savoir-faire pour l'inclusion	125 245 \$
Centre des travailleurs et travailleuses immigrants	Bâtir des bassins de solidarité : accompagner des travailleur-euse-s arabophones et d'origine sud-asiatique	65 677 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219416002
80.01 (20.36)

CM22 0069

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Produits Suncor Énergie, S.E.N.C. pour l'acquisition de carburants diesel clair et diesel contenant du carburant renouvelable, pour une période de 24 mois, incluant trois options de prolongation - Montant estimé de l'entente : 34 326 882,13 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public STM-6000014120 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une période de 24 mois, par laquelle Produits Suncor Energie, S.E.N.C., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du carburant diesel clair et du diesel contenant du carburant renouvelable pour une somme maximale de 29 849 462,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public STM-6000014120;
- 3- d'autoriser une dépenses de 4 477 419,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Produits Suncor Energie, S.E.N.C.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217362005
80.01 (20.37)

CM22 0070

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Bell Canada, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), pour une période de trois ans, avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 5 925 021,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18875 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par laquelle Bell Canada, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), pour une somme maximale de 5 925 021,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18875;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218693002
80.01 (20.38)

CM22 0071**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction du ponton Maurice-Duplessis au-dessus du ruisseau De Montigny (projet 18-14) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 7 460 760,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 447810 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction du ponton Maurice-Duplessis au-dessus du ruisseau De Montigny dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 390 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447810;
- 3- d'autoriser une dépense de 717 431,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 353 328,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217000005
80.01 (20.39)

CM22 0072**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec Groupe Intervia inc. (contrat #1: 5 025 442,28\$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (contrat #2: 3 396 683,43 \$, taxes incluses) et CIMA+ s.e.n.c. (contrat #3: 2 592 444,80 \$, taxes incluses), pour la gestion des impacts et le maintien de la circulation jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 20 décembre 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de 12 mois - Appel d'offres public 21-18939 (5 soum.) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en gestion des impacts et maintien de la circulation pour des projets situés sur le territoire de la Ville de Montréal avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18939;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Groupe Intervia inc.	5 025 442,28 \$	1
FNX-innov inc.	3 396 683,43 \$	2
CIMA+ s.e.n.c.	2 592 444,80 \$	3

- 3- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Groupe Intervia inc., FNX-innov inc., et CIMA+ s.e.n.c.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une durée de 12 mois, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217231074
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) et 80.01 (20.42) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0073

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Arkéos inc. et Ethnoscop inc. pour la fourniture de services professionnels pour effectuer diverses études et interventions archéologiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 10 577 407,80 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18930 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des articles, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour effectuer diverses études et interventions archéologiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18930;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Arkéos inc.	Contrat n° 1	4 780 912,30 \$
Ethnoscop inc.	Contrat n° 2	4 416 833,61 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 1 379 661,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Arkéos inc. et d'Ethnoscop inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1214426002
80.01 (20.41)

CM22 0074

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres avec CIMA + S.E.N.C. (lot 1 au montant de 879 558,75 \$, taxes incluses, pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau - 1 seul soum.) et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 1 431 438,75 \$, taxes incluses, pour la prestation de services de développement, d'intégration, de configuration et d'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) - 4 soum., 1 seul conforme), pour une durée de 36 mois - Appel d'offres public 21-18997

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, soit la seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 1 et la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 2, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau (lot 1) et la prestation de services de développement, d'intégration, de configuration et d'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) (lot 2), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18997;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
CIMA + S.E.N.C.	Lot 1: Prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau	879 558,75 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2: Prestation de services de développement, d'intégration, de configuration et d'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG)	1 431 438,75 \$

3- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA + S.E.N.C. et de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1214794007
80.01 (20.42)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0075

Adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2022)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau;

a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le Service de l'eau;

b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;

- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au Service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du Service de l'eau.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1213843019
80.01 (30.01)

CM22 0076

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Il est résolu que la somme de 89,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1213843018
80.01 (30.02)

CM22 0077**Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2022)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2022 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2022 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2022 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au Service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2020.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2022.

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2022

Villes liées	<u>Quotes-parts</u>	<u>Quotes-parts</u>
	- Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2020	Premiers répondants
Ville de Montréal	82,64470 %	83,58602 %
Villes reconstituées	17,35530 %	16,41398 %
Baie d'Urfé	0,52359 %	0,52955 %
Beaconsfield	0,93322 %	0,94385 %
Côte-Saint-Luc	1,12617 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,67814 %	1,69726 %
Dorval	2,83589 %	2,86819 %
Hampstead	0,44001 %	0,44502 %
L'Île-Dorval	0,00307 %	0,00310 %
Kirkland	1,24509 %	1,25927 %
Mont-Royal	2,25345 %	2,27912 %
Montréal-Est	0,64479 %	0,65213 %
Montréal-Ouest	0,23526 %	0,23794 %
Pointe-Claire	2,60165 %	2,63128 %
Senneville	0,12912 %	0,13059 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,30396 %	0,30742 %
Westmount	2,40190 %	2,42926 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %	100,00000 %

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1213843014
80.01 (30.03)

CM22 0078

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du ministère de la Santé et des Services sociaux visant la construction d'un talus (digue) et la mise à niveau du réseau de drainage en zone de faible courant (20-100 ans) sur le lot 2376039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la protection de l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost, situé au 6555, boulevard Gouin Ouest sur le territoire de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de construction d'un talus (digue) et de mise à niveau du réseau de drainage en zone de faible courant (20-100 ans) sur le lot 2376039 pour la protection de l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost, localisé au 6555, boulevard Gouin Ouest sur le territoire de la Ville de Montréal, soumis par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- 2- de soumettre l'avis à cet effet avec la mention de l'attente à ce que le projet soit réalisé de manière à limiter les impacts visuels dans le parcours riverain et sur les éléments d'intérêt patrimonial de cette grande propriété à caractère institutionnel;
- 3- d'autoriser le greffier à transmettre cet avis de conformité au ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal et à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1213422001
80.01 (30.04)

CM22 0079

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal visant la reconstruction du poste Saint-Michel à 315-25 kV sur le territoire de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction du poste Saint-Michel à 315-25 kV sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis de conformité à la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

1218199002
80.01 (30.05)

CM22 0080

Autoriser une appropriation de 350 524,63 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études ou activités prévues au budget de fonctionnement 2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'appropriation d'un montant de 350 524,63 \$ en provenance de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études ou activités prévues au budget de fonctionnement 2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité ;
- 2- d'imputer ces affectations conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1216052002
80.01 (30.06)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0081

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2022)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2022) ».

Adopté à l'unanimité.

1213843012
80.01 (42.01)

CM22 0082

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2022) ».

Adopté à l'unanimité.

1213843013
80.01 (42.02)

CM22 0083

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

1213843016
80.01 (42.03)

CM22 0084

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) ».

Adopté à l'unanimité.

1219135002
80.01 (42.04)

CM22 0085

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 218 000 \$ afin de financer la rénovation et l'aménagement du laboratoire de chimie servant aux analyses en matière environnementale

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 218 000 \$ afin de financer la rénovation et l'aménagement du laboratoire de chimie servant aux analyses en matière environnementale », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1216981002
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.06) à 80.01 (42.09) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0086

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-de-Liesse

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-de-Liesse ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218168004
80.01 (42.06)

CM22 0087

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables (RCG 19-010)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives au programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables (RCG 19-010) ».

Adopté à l'unanimité.

1218383008
80.01 (42.07)

CM22 0088

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 160 253 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 160 253 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1218285002
80.01 (42.08)

CM22 0089

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 24 février 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* » (RCG 21-033).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1222675001
80.01 (42.09)

CM22 0090

Approuver l'offre globale et finale pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et le syndicat des Brigadiers (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930), couvrant la période du 15 août 2021 au 31 décembre 2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'offre globale et finale pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et le syndicat des Brigadiers (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930), couvrant la période du 15 août 2021 au 31 décembre 2025.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218992002
80.01 (50.01)

CM22 0091

Approuver la nomination de Mme Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

1210318019
80.01 (51.01)

CM22 0092

Approuver six nouvelles nominations, pour un mandat de trois ans, à titre de membres au Conseil des arts de Montréal / Approuver le renouvellement pour un deuxième mandat d'un membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une durée de trois ans

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une durée de trois ans;
 - Nadir André, pour le comblement d'un poste vacant;
 - Thien Vu Dang, en remplacement de Francis Guimond;
 - Caroline Ohrt, en remplacement de Pierre Chartrand;
 - Caroline Marcoux-Gendron, en remplacement de Jennifer Bourdages;
 - Angela Sierra, en remplacement de Marie-Christine Dufour;
 - Amélie Duceppe, en remplacement de Philippe Lambert.
- 2- d'approuver le renouvellement pour un deuxième mandat des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une durée de trois ans;
 - Nadine Gomez;
 - Katia Grubisic;
 - Charles Milliard.
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218021008
80.01 (51.02)

CM22 0093

Nomination à la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer la personne suivante représentante des usagers du transport collectif (services adaptés aux besoins des personnes handicapées) au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :
 - M. Sylvain Le May
- 2- de nommer la personne suivante représentante des usagers des services de transport en commun au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :
 - Mme Suzanne Lareau.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.03)

Point 80.01 (65.01)

Motion - Demande de moratoire pour tout projet de mouvement d'unités ou de fusion de postes de quartiers du SPVM sans consultation préalable à la Commission de la sécurité publique

Retiré - voir point 3.01

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0094

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la Bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord, formée par Affleck de la Riva architectes S.E.N.C., Coarchitecture, ARUP et Martin Roy & associés - Dépense totale de 4 538 467,96 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres IMM 15721 (18 dépôts de candidatures) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0045;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à l'équipe regroupant les firmes Affleck de la Riva architectes, Coarchitecture, ARUP et Martin Roy & associés, lauréats du concours d'architecture pluridisciplinaire de la Bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade, un contrat de services professionnels, pour une somme de 3 199 995,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 15721;
- 2- d'approuver un projet de convention à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense de 639 999,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 698 473,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement des firmes Affleck de la Riva architectes, Coarchitecture, ARUP et Martin Roy & associés;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1217064001

CM22 0095

Accorder un contrat à Solotech inc. pour la fourniture et l'installation d'équipement de sonorisation, vidéo et communications dans le cadre des travaux de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine - Dépense totale de 779 817,96 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-19051 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0038;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de l'équipement de sonorisation, vidéo et communications au théâtre de Verdure au parc La Fontaine, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 721 052,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19051;
- 2- d'autoriser une dépense de 36 052,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 22 713,14 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1211670005

CM22 0096

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec (fournisseur exclusif), pour le raccordement de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2022 dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour une somme maximale de 1 482 862,79 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0031;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, soit pour une somme maximale de 1 482 862,79 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1217231076

CM22 0097

Approuver le projet d'amendement numéro 1 à la convention de services professionnels visant l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs, dans le cadre du contrat accordé à WAA Montréal inc. et ABCP Architecture et urbanisme ltée, afin de changer la répartition des heures du bordereau, sans modifier la portée du mandat ni l'enveloppe budgétaire globale approuvée

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0051;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le projet d'amendement n° 1 à la convention de services professionnels du contrat accordé à WAA Montréal inc. et ABCP Architecture et urbanisme ltée visant l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs, appel d'offres public 19-17646 (CM19 1110), afin de changer la répartition des heures du bordereau, sans modifier la portée du mandat et l'enveloppe budgétaire globale approuvée.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1219431001

CM22 0098

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, renoncent au droit de reprise des coéchangistes relativement aux actes d'échanges publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 411 713, 768 212 et 821 528

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0058;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la renonciation au droit de reprise des coéchangistes et au droit de réclamer des dommages-intérêts prévus à l'article 1797 du C.c.Q. en cas d'éviction des immeubles reçus en échange, relativement aux actes d'échange publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 411 713, 768 212 et 821 528 intervenus entre la Ville de Montréal et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1204501001

À 17 h 29, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 janvier 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 24 janvier 2022 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pausé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite bon retour à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant l'assemblée, jusqu'à 13 h le jour du conseil, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture de 45 questions. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Sarah Ayton	Mme Valérie Plante (Alain Vaillancourt)	73% of Montrealers support defunding the SPVM, according to the City's 2021 pre-budget survey. Instead, the City has just increased the police budget by \$45 million. What is the purpose of surveying your constituents, if our responses are going to be so definitively ignored?
Mark Filipowich	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	How can the City Council justify the \$45 million budget increase given to the SPVM in the 2022 budget, given the major public call for defunding the police over the past two years?
Laurence Chamberlain-Berube	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Comment la Ville fait-elle pour déterminer la taille du service policier, ce qui veut dire le nombre d'agents policiers à travers la ville entière ? En déterminant ce chiffre, la Ville considère-t-elle des moyens alternatifs pour maintenir la sûreté publique (ex. investir dans des programmes sociaux et diminuer la pauvreté)?
Lenore Herrem	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	How does the city determine the size of the police force, i.e. the number of officers across the entire city? Does the city consider alternative means of maintaining public safety (e.g. investing in social programs and decreasing poverty) while making this decision?
Antoine Bécotte	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Au sujet du REM pour l'ouest de Montréal, est-ce qu'il existe un organisme à la Ville de Montréal qui surveille la construction et les coûts de REM de l'ouest jusqu'à la fin du projet de construction prévue échelonnée sur la période de 2022 à 2024 Est-ce que cet organisme pourrait suivre les coûts d'utilisation du REM de l'ouest à partir de 2022 jusqu'en 2027 Pourrait-il aussi se donner une période d'évaluation technologique sur une durée de 5 ans de 2022 à 2027
Hannah Harris-Sutro	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	How can the City Council justify the \$45 million budget increase given to the SPVM in the 2022 budget, given the major public call for defunding the police over the past two years?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mariah Inger	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	We have seen time and time again that racial profiling is STILL a huge issue in Quebec. Injecting MORE \$ to police without putting the majority of funding into better anti-racism training, helping communities to protect themselves, homelessness etc... Is Horrifying !! The Government and the SPVM are not helping their society by ignoring the racism and profiling and poor training that has been a reality for decades... HOW WILL THIS HELP OUR SOCIETY TO FEEL SAFE & IMPROVE ON VIOLENCE & RACISM, HOW???
Sébastien Joannette	Mme Mindy Pollak (M. Alain Vaillancourt)	Quelle est votre position face aux innombrables illégalités dont nous avons tous été témoins, donnant lieu à des mises en demeure concernant les lieux de cultes, écoles et commerces ouvert malgré le décret du gouvernement provincial qui exigeait pourtant le respect des mesures sanitaires pour le bien commun et le vivre ensemble dans la municipalité la moins adéquatement vaccinée (Outremont) de toute l'île de Montréal?
Geneviève Pratte	M. Robert Beaudry (Mme Sophie Mauzerolle)	Bonjour, suite à une mobilisation citoyenne d'envergure, quelles sont les actions concrètes que vous posez pour vous assurer des projets en accord avec les désirs de la population? Les espaces verts étant grandement menacés dans Viauville, quelle est la compréhension envers les revendications et la réelle nécessité s'agir rapidement face aux changements climatiques et aux besoins des industries privés qui ne correspondent aucunement à une vision d'un futur sain pour les citoyens? Où est l'impunité pour la destruction du vivant? Merci.
Chakir Zemmouri	Mme Josefina Blanco	établissement hôtellière réquisitionné par la ville de Montréal qu'arrive t il au propriétaire du restaurant occupant?
Orlando Nicoletti	M. Alain Vaillancourt	Le SPVM a récemment signalé avoir dépassé son budget de \$51 millions en 2021. C'est donc la cinquième année de suite que le SPVM dépasse son budget, bien que celui-ci continue d'augmenter année après année, plus que tout autre service municipal. Comme se fait-il que la police puisse dépasser aussi librement son budget, sans aucune répercussion? Comptez-vous instaurer un mécanisme pour pouvoir limiter les dépenses du SPVM?
Anna Leventhal	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Montreal already has the largest number of police officers per capita in Canada. How does Montreal city council justify increasing the SPVM budget in 2022 to hire 122 more officers, given that its population is already over policed?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Sophie Danis	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Bonjour, suite aux réponses de M. Robert Beaudry du comité exécutif lors de la dernière séance du Conseil et en lien avec la conservation du parc canin d'Outremont, je me pose une question: depuis plusieurs années, l'Association du parc canin d'Outremont, ses milliers d'usagers et des experts en comportement canin font valoir l'exemplarité de ce parc canin à Montréal et réclament par le fait même qu'il soit conservé INTÉGRALEMENT et élevé au rang de modèle à reproduire ailleurs à Montréal, tellement il répond parfaitement aux besoins de cette communauté de propriétaires de chiens et de leurs animaux. Pourquoi les différents scénarios d'aménagement du secteur que s'apprête à proposer la Ville centre ne conservent-ils pas tout le parc canin MALI INTÉGRALEMENT, puisque des milliers de citoyens le chérissent et le visitent à cause de son exemplarité?
Matthieu Houle	Kaila A. Munro (Mme Marie-Andrée Mauger)	Nous habitons les condos SAX de l'Île-des-Sœurs, situés sur le chemin du Golf depuis leur construction, il y a environ 15 ans. Depuis l'ouverture du pont en juin 2019, on constate que le niveau de bruit a augmenté de façon significative. Il est impossible d'être dehors sur notre terrasse pendant une longue période et surtout, nous devons dormir avec des bouchons la nuit. Ceci a un impact néfaste sur nos vies ainsi que sur la valeur de notre propriété. La prochaine étape importante est donc la prise de mesures du son pour démontrer le besoin d'apporter des correctifs. Je vous contacte pour: 1. M'assurer que ma plainte soit enregistrée. 2. Connaître la date à laquelle les mesures de son seront rendues publiques. 3. Connaître nos recours comme citoyen? Je suis aussi très inquiet des délais dans le dossier, notamment par la poursuite de SSL contre le gouvernement fédéral (La Presse, 14 octobre 2021), la COVID et autres. Pour nous, le bruit est à chaque jour un irritant important.
Augustin Proulx	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Où en sont les discussions avec le palier fédéral et le palier provincial quant à l'élaboration du Parc-Nature MHM tant attendu dans le secteur Assomption-sud? Y a-t-il eu des avancées?
Lola Fredj	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	L'hiver et ses froides températures ne sont pas des faits nouveaux pour Montréal, Mme la mairesse Valérie Plante, avez-vous un plan concret pour venir en aide aux milliers de personnes sans-abris à Montréal pendant cette saison? Merci.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Maria Contente	M. Pierre Lessard-Blais	I write to you to rectify your lack of understanding of this issue. This parking situation is not a chicane de voisins, it is a policy issue. I am offended that you stated this last week without objectivity. I asked for mediation, but my neighbours refused to go. I have texts where neighbours ask others what nationality I am. How is my nationality important to the fact that I was the one who requested the installation of the handicapped poles? Do you find these methods of intimidation and discrimination acceptable? This policy needs to be changed to cover universal accessibility for handicapped tenants who cannot continue to be at the mercy of landlords, who keep choosing to park outside of their garages/driveway. My health keeps deteriorating. Recently, I lost the function in my left kidney and the right one has reduced function. This complicates all my other health conditions. You cannot keep making excuses not to change this unfair handicap parking law at the expense of my health
Christine Duverger	Mme Manon Barbe (Mme Nancy Blanchet)	I would like the council to explain to me why, when there are permanent parking bylaws in Lasalle, the signs for which are permanently up on all of our streets, we are subjected to 3 hours of honking and sirens from tow trucks warning those who choose to leave their cars on the wrong side of the street on snow clearing days. I work from home. I cannot have sirens wailing in the background during my conference calls like this for HOURS. I used to live downtown where, guess what, they don't have permanent winter parking by laws and thus must notify their residents using orange signs. You may have parked somewhere and the orange signs are installed after. THIS is when it's appropriate to honk and warn residents for hours before towing. Not here in Lasalle. It's disrespectful to those of who a) read the permanent parking signs b) work from home. It's not up to me to suffer from my neighbor's not following the rules. In conclusion, please ask the towing to minimize their honking.
Michel Plante	Maire (M. Stéphane Côté)	J'ai lu récemment dans La Presse que notre arrondissement était le plus élevé en regard du taux de taxation municipale pour 2022 avec un taux de 5.1% qui dans mon cas représentera près de 175\$ d'augmentation. Puisque nous vivons depuis près de 2 ans dans un perpétuel contexte de mauvaises nouvelles, celle-là est dure à prendre. J'ai constaté au cours des dernières années des taux qui étaient soit, équivalents ou inférieurs au taux d'indexation. J'aimerais savoir quels sont les motifs qui sous-tendent cette fulgurante augmentation et qu'avez-vous l'intention de faire, à titre de nouveau maire, pour contester ce taux abusif et excessif?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Laura Copeland	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	For at least ten years, organizations in Montreal Nord have been recommending that the City increase the budget for programs that support marginalized youth, instead of policing. While the SPVM is seeing a massive budget increase of \$45 million in 2022, where is the equivalent funding increase for youth support and programming?
Robin St-Amand	Mme Gracia Kasoki Katahwa (Mme Sophie Mauzerolle)	En harmonie avec le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave, du Code de la sécurité routière et des récentes mesures d'apaisement de la circulation dans nos rues, considérez-vous investir et déployer sur le réseau artériel plus de radars photos fixes et non seulement pédagogiques pour faire respecter les limites de vitesse prescrites ? Est-ce qu'un partenariat avec Transport Québec est envisageable ?
Elisabeth Greene	M. Éric Alan Caldwell (Mme Sophie Mauzerolle)	Pourquoi la Ville finance-t-elle avec l'argent des contribuables, la construction d'un boulevard qui servira très majoritairement au Port de Montréal et dont les citoyens ne veulent pas?
Joy Ross-Jones	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	While neighbourhood groups have called for \$90M for community violence prevention, the 2022 budget includes just \$5M, which, compared to the increase given to the police, is negligible. Why is the City choosing to invest in over-policing, and ignoring the need for violence prevention?
Lucie Girard	Mme Nathalie Pierre-Antoine (Mme Maja Vodanovic)	Sous le mandat de M. Codère, une loi a été votée pour remplacer les systèmes de climatisation à l'eau, date limite 31 décembre 2021. Mon père est propriétaire d'un condo. Je suis son aidante naturelle. Il a 97 ans et une santé précaire. Faire le changement nécessiterait en plus du barda de la thermo-pompe, de briser le plafond et faire des joints ce qui représentent trop de travaux pour lui mais il a absolument besoin d'air climatisé l'été. Pouvez-vous lui donner une dérogation à titre exceptionnel en raison de son âge très avancé et de sa santé. On ne parle pas d'une exception de 10 ans... Merci.
Chloé Larouche-Desmeules	M. Benoit Dorais	Devimco a acheté en Décembre 2021 le terrain de Ray-Mont Logistiques (Gaïa Inc) à Pointe St-Charles. Est-ce qu'une demande de changement de zonage a été demandée et/ou obtenue pour ce terrain ?
Chesley Walsh	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	While neighbourhood groups have called for \$90M for community violence prevention, the 2022 budget includes just \$5M, which, compared to the increase given to the police of 45 million, is negligible. Why is the City choosing to invest in over-policing, and ignoring the need for community led violence prevention when domestic violence and homicide is such a glaring problem that policing is clearly not solving?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Tanya-Michelle Contente	M. Pierre Lessard-Blais	Merci pour vos vœux de bonne année. Je suis contente de savoir que lors du Conseil de la semaine passée vous étiez d'accord que c'est un comportement qui vous dépasse de voir des propriétaires avec un garage/driveway se stationner dans la rue, surtout pour ceux qui utilisent un stationnement à mobilité réduite plus loin de chez eux, en sachant que cela rallonge leur déplacement et ce qui va à l'encontre de vouloir se déplacer avec la plus courte distance possible démontrant un handicap convenable des personnes qui refusent d'appliquer pour leur propre stationnement. M. Richard, le Directeur des travaux publiques était d'accord que cette situation était un problème de politique aussi. Vous êtes d'accord que le tout est inacceptable et vous avez le pouvoir de changer ce projet de règlement, qu'attendez-vous pour le faire en urgence? Vos citoyens handicapés ne sentent pas en sécurité et ont besoin de votre aide rapide pour mieux y vivre sans soucis de sécurité routière surtout l'hiver.
Anaïs Houde	Mme Marie-Andrée Mauger (Mme Sophie Mauzerolle)	La ville a choisie de faire de la transition écologique un enjeu important. L'administration choisi cependant de favoriser l'augmentation du trafic routier par l'agrandissement du boulevard Assomption et de la voie d'accès Souigny, sans considération pour le boisé et les milieux humides présents sur le tracé. La pression citoyenne incite le service de la mobilité à chercher un nouveau tracé. Cependant, la construction de nouvelles routes est une aberration écologique. Pouvez-vous vous engager à refuser la construction de nouvelles routes et à travailler à réduire l'espace dédié aux automobiles et aux infrastructures routières? Pouvez vous appuyer la population de MHM qui est au prise avec un réindustrialisation contraire à une transition écologique juste?
Laury Bacro	M. Éric Alan Caldwell (Mme Sophie Mauzerolle)	L'argent des citoyen.ne.s ne devrait-il pas davantage être investi dans des services et institutions qui leur sont bénéfiques au lieu de financer des travaux (boulevard de l'Assomption) pour un projet auquel ils s'opposent majoritairement et qui viendra dégrader la qualité de vie des habitant.e.s du quartier?
Josée Desmeules	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Quel est l'état des discussions avec le CN pour la création d'un corridor vert nord-sud sur la friche ferroviaire de la cour de triage CN Longue-Pointe dans Viauville Mercier Hochelaga-Maisonneuve ?
Louis Nadeau	Mme Josefina Blanco	Bonjour à tous, Je travaille dans le milieu communautaire depuis plusieurs années et j'ai été extrêmement choqué d'entendre Mme Blanco et Mme Plante dire qu'il y avait suffisamment de place dans les ressources. Actuellement, je peux vous dire qu'il manque cruellement de place dans les refuges. Ma question: Par période de grand froid, pourquoi votre administration ne permet-elle pas de laisser ouvert la nuit les édicules des stations de métro la nuit? Merci!

À 20 h,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Estelle Grandbois-Bernard	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Madame la mairesse, en septembre dernier, vous avez rencontré les citoyen.ne.s de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour entendre leurs préoccupations dans le cadre de l'éventuelle implantation de la plateforme de transbordement de marchandises de Ray-Mont Logistiques sur le terrain Assomption-sud. Lors de cette rencontre, vous vous êtes engagée à jouer le rôle de cheffe d'orchestre pour asseoir ensemble les différents paliers de gouvernement pour discuter des possibilités de racheter le terrain et d'y créer un parc-nature. Où en sont vos démarches ? Le ministre Steven Guilbeault a assuré aux citoyen.ne.s mobilisé.e.s avoir du budget pour la création d'un parc-nature sur ce site, pouvez-vous nous en dire plus ? Vu l'échec du groupe de travail mis en place par l'instance de concertation ASLP et la démission d'une majorité de citoyen.ne.s participant.e.s, comment rétablir la confiance entre les citoyen.ne.s et la Ville sur ce dossier ?
Gabe Maharjan	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	The City excluded any questions about police spending in the pre-budget consultation for 2022. Given that previous surveys have shown a high level of support (over 70%) for defunding the SPVM, is the City afraid of consulting the public on this question?
Seeley Quest	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	In 2020, the body that oversees budget consultations in Montreal recommended the city engage in a "reflection" about defunding the SPVM. Why has the City neglected to follow this recommendation?
Alexandre Champagne	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Lundi dernier, La Presse a révélé qu'une bonne part du recyclage est en fait envoyé à l'enfouissement, entre autres parce que le triage n'arrive pas à séparer les sacs de plastique et les circulaires en papier, qui occupent 11% des bacs verts. Pourtant, on pourrait facilement bannir à la source ces sacs de plastique, qui sont bien plus nombreux que les sacs de restaurants déjà interdits, d'autant plus qu'ils ne sont pas vraiment recyclables de toute façon. Et comme ça n'empêcherait pas la livraison des hebdomadaires, on n'a même pas à attendre le rapport du comité aviseur sur les journaux locaux pour régler ce problème extrêmement urgent. Alors pourquoi laisse-t-on traîner les choses?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Merlin Simard	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	La SPVM continue de maintenir une politique approuvée par la Ville de Montréal d'émettre des contraventions pour diverses infractions à la « qualité de vie », comme par exemple dormir sur un banc ou boire de l'alcool en public. Plus de 40 % de ces billets sont donnés à des sans-abri, une action qui rend la vie plus difficile à ces personnes déjà marginalisés sans contribuer à la sécurité publique. Pourquoi est-cette politique soutenue par la Ville, en particulier pendant cette pandémie qui met déjà de plus en plus les populations vulnérables en danger ?
Olivia Dumas	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	"Selon les recherches des professeurs Dhammika Dharmapals, Richard H. McAdams, et John Rappaport de l'École juridique de l'université de Chicago en 2019, la syndicalisation des services de police mène à des niveaux élevés de mauvaise conduite par les agents policiers. Comment la Ville répondra-t elle à ces recherches-là, afin de diminuer les incidences de mauvaise conduite par la SPVM?"
Amanda Manocchio	Membres du conseil (M. Alain Vaillancourt)	Hello, it's two years we live at our home and the boy next door has music pumping all day and night during the week and weekends. As well we hear him yelling and screaming constantly. We have spoken to the mother who acknowledges it for abit and then it gets worse. This is causing us not to sleep and wakes up in the middle of the night. What can we do in this case? Should we file a complaint to the policy, should somebody go see them I am not sure of my rights and steps. Thanks for informing me
Steven Middleton	M. Pierre Lessard-Blais (Mme Sophie Mauzerolle)	En vertu du plan soumis par l'entreprise en 2017 et des deux gains en cour obtenus, est-ce que Ray-Mont Logistiques doit obtenir une dérogation de l'arrondissement et/ou de la Ville de Montréal pour réaliser un plan de moins grande envergure comme par exemple, seulement dans un premier temps procéder au déménagement des activités de son site de Pointe St Charles ?
Sugir Selliah	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Lorsque nous arrivons dans ce quartier, nous nous retrouvons 20 ans dans le passé, dans un paysage défraîchi et décalé, comparativement à ses quartiers voisins (article : Saint-Michel délaissés, Le Devoir, dec 2021). En effet, encore aujourd'hui, le bien-être de ces citoyens est négligé et le quartier est considéré comme un dépotoir pour les besoins des autres quartiers... Le meilleur exemple est la neige déposée dans la magnifique carrière Francon qui ne demande qu'à être réhabilitée en réserve naturelle afin que l'ensemble des résidents, humains et non-humains, puissent en bénéficier.

(SUITE)

Madame La Mairesse, j'ai 2 sous-questions concernant ce sujet:

- Avez-vous déjà visité le quartier St-Michel ? Si oui, que pensez-vous de son paysage désuet et de la réhabilitation de la carrière Francon, en réserve naturelle ? Sinon, je serai ravie de vous rencontrer et de vous faire découvrir ce paysage tragique, dépaysement garanti.

- Comment comptez-vous remédier à cette situation?

Joris Maillochon

M. Éric Alan Caldwell
(Mme Sophie Mauzerolle)

Lors du conseil municipal extraordinaire du 19 janvier, il a été mentionné que des alternatives au tracé du prolongement Assomption étaient envisagées. Quelles sont ces alternatives permettant d'éviter la destruction du boisé Steinberg?

Considérant que le port de Montréal construit actuellement sont Viaduc et qu'il sera relié à la rue Dickson, le prolongement Assomption pour relier le port au réseau nord n'est plus nécessaire. Le financement prévu pour augmenter le réseau routier, stratégie douteuse en temps de changement climatique, ne devrait-il pas être redirigé vers des projets permettant, le désenclavement, le verdissement et la justice environnementale tant nécessaire et souhaité dans le secteur?

De plus, pourquoi utiliser l'argent public pour financer un projet desservant uniquement le port de Montréal alors que les citoyen-nes du secteur expriment d'autres souhaits?

Pierre-Luc Girard-Lauriault

Mme Sophie Mauzerolle
(M. François Limoges)

Suite à sa rénovation complète, la rue St-Hubert a été désignée comme rue partagée entre les rues Bellechasse et Jean-Talon. Le code de la sécurité routière prévoit que « Un piéton peut circuler sur une rue partagée, à l'endroit de son choix. Il peut y circuler dans tous les sens et la traverser en tout lieu, à tout moment. ».

Malheureusement, l'espace est constamment accaparé par des véhicules qui y circulent en trop grand nombre et trop rapidement et la rue est donc trop souvent partagée entre les voitures stationnées et les voitures constituant une circulation importante. Les piétons se font dérober leur espace et rien n'est fait pour l'empêcher.

Pouvez-vous améliorer l'aménagement de la rue St-Hubert pour réduire la vitesse, éliminer la circulation de transit et en faire une vraie rue partagée?

Albert Kwan

Mme Marie-Andrée
Mauger)

Bonjour Mme Mauger. J'aimerais vous faire part de la déception que j'ai éprouvée quand vous avez répondu à la question que j'ai posée jeudi dernier au sujet des amendes non perçues lors des livraisons de circulaires dans Rosemont-Petite-Patrie. En effet, vous avez dit que la Ville ne peut rien faire si on ne prend pas les contrevenants sur le fait, mais comme les distributions ont toujours lieu les mêmes jours à la même heure, il est très facile d'y assister en personne.

(SUITE)

En tant que responsable de la Transition écologique, il est donc triste de vous voir prendre la défense d'une entreprise polluante au lieu de faire respecter les règles en vigueur, comme l'espéraient les citoyens (dont je fais partie) qui se sont donné la peine de relever 25000 infractions pour aider la cause environnementale (ce qui, je le rappelle, aurait rapporté 100 millions de dollars à la Ville). Pourquoi se donne-t-on la peine d'adopter des règlements si on n'y donne pas suite?

Geneviève De Grandpré M. Robert Beaudry

Je suis administratrice de l'APCO et je travaille sur le dossier de la préservation du parc canin depuis 2018. Lors de la période de question de la séance extraordinaire ayant eu lieu le 21 janvier dernier concernant la préservation du parc canin, vous avez répondu à trois reprises que toutes les options de l'étude du secteur Rockand conservait le parc canin. Je dois avouer avoir été surprise de cette réponse puisque nous n'en avons jamais eu la confirmation claire auparavant. Or, pouvez nous nous confirmer que toutes les options conservent les acquis actuels soit, son usage unique à titre de parc canin, sa superficie de 8000 m², sa végétation ainsi que l'emménagement actuel qui comprend une anneau asphaltée ? Est ce possible d'avoir accès aux documents détaillant ces options ? Merci de votre collaboration et au plaisir de travailler avec vous pour la suite.

Mike Baugh Mme Valérie Plante
(M. Alain Vaillancourt)

For at least ten years, organizations in Montreal Nord have been recommending that the City increase the budget for programs that support marginalized youth, instead of policing. While the SPVM is seeing a massive budget increase of \$45 million in 2022, where is the equivalent funding increase for youth support and programming?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la période de questions du public close à 20 h 31. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0099

Accorder un contrat à Robert Hardy inc. pour les travaux de réfection de terrasse de granit et balustrade de pierre au Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 527 778,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public JBM-2021-001 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0040;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Robert Hardy inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de terrasse de granit et balustrade de pierre au Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 450 242,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JBM-2021-001;
- 2- d'autoriser une dépense de 67 536,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 10 000 \$, taxes incluses à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1218355004

CM22 0100

Approuver le projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal et des écoles affiliées relatif à la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0107;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal et des écoles affiliées relatif à la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1206938003

CM22 0101

Autoriser le transfert d'un montant de 298 935 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour le règlement du différend dans le cadre du contrat accordé à KF Construction inc. relatif aux travaux de mise aux normes des arénas du Complexe Gadbois dans l'arrondissement du Sud-Ouest (CM19 0925), majorant ainsi le montant total du contrat de 18 896 664,79 \$ à 19 195 599,79 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0097;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 298 935 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour le règlement du différend dans le cadre du contrat accordé à KF Construction inc. relatif aux travaux de mise aux normes des arénas du Complexe Gadbois dans l'arrondissement du Sud-Ouest (CM19 0925), majorant ainsi le montant total du contrat de 18 896 664,79 \$ à 19 195 599,79 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1218516002

CM22 0102

Accorder six contrats à Pépinière Jardin 2000 inc., 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) et Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Itée, pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2022, l'arrosage et l'entretien de ces arbres ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2022 à 2025 - Dépense totale de 12 335 137,44 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 21-18896 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0096;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2022, l'arrosage et l'entretien de ces arbres ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2022 à 2025, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18896;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	1	1 810 856,25 \$
Pépinière Jardin 2000 inc.	2	1 832 626,77 \$
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	3	1 097 373,14 \$
Pépinière Jardin 2000 inc.	4	2 119 500,89 \$
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	5	1 646 796,12 \$
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	6	1 360 956,78 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 986 810,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 480 216,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.), Pépinière Jardin 2000 inc. et Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1218175001

CM22 0103

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement du boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard Toupin et l'avenue Martin, pour une somme maximale de 340 010,23 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0100;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement du boulevard Gouin Ouest (projet ING-320343), pour une somme maximale de 340 010,23 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1210025004

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0104

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la conception et la préparation des plans et devis en vue de la réalisation des travaux de construction d'un quai continu à la carrière Saint-Michel - Dépense totale de 1 397 687,06 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offre public 21-18722 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0102;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, SNC-Lavalin inc. ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la conception et la préparation des plans et devis en vue de la réalisation des travaux de construction d'un quai continu à la carrière Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 397 687,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18722;
- 3- d'autoriser une dépense de 66 556,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de SNC-Lavalin inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1219215001

CM22 0105

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 056 852 \$ à différents organismes, pour 2022-2024, dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et de l'Entente conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la Ville de Montréal (Entente MIFI-Ville 2021-2024) - programme Montréal Inclusive / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0113;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 1 056 882 \$ aux organismes ci-après désignés, pour 2022-2024, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) pour le programme Montréal Inclusive financé par l'Entente conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la Ville de Montréal (Entente MIFI-Ville 2021-2024) :

Organisme	Projet	Montant
Concert'Action Lachine	Lachine Accueille - Phase 3	204 554 \$
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc.	Former pour l'inclusion	258 120 \$
Accès Bénévolat	Une relève bénévole inclusive dans l'est de Montréal	163 828 \$
Institut F	Des quartiers forts de leurs femmes immigrantes	251 442 \$
Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains	Amplifier le leadership des jeunes montréalais.e.s dans la lutte contre le racisme et les discriminations	178 908 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1215970007

CM22 0106

Autoriser une dépense additionnelle de 71 867,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences pour les coûts supplémentaires en lien avec la chaudière temporaire louée dans le cadre du contrat accordé à Mécanicaction inc. pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage lot 1 du centre Pierre-Charbonneau (CM21 0552), majorant ainsi la dépense totale de 1 606 616,83 \$ à 1 678 484,04 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0101;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 71 867,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, pour les coûts supplémentaires en lien avec la chaudière temporaire louée dans le cadre du contrat accordé à Mécanicaction inc. pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage lot 1 du centre Pierre-Charbonneau (CM21 0552), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 606 616,83 \$ à 1 678 484,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1218807002

CM22 0107

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 982 109 \$ à différents organismes, dans le cadre du programme Territoires d'inclusion prioritaires du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et de l'Entente 2021-2024 entre le Ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI) et la Ville de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0114;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 982 109 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) pour le programme Territoires d'inclusion prioritaires financé par l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes (Entente MIFI-Ville 2021-2024) :

Territoire d'inclusion prioritaire	Organisme	Projet	Montant
Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent	Centre communautaire « Bon courage » de Place Benoit	Leadership au pluriel	182 170 \$
Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent	CARI St-Laurent	Outiller pour mieux inclure en milieu professionnel	156 404 \$
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Centre Génération Emploi	La solution, c'est vous!	179 580 \$
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Emploi Jeunesse 16-25 inc.	Prends le L.E.A.D	152 860 \$

Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de- Grâce	La maison des jeunes de la Côte-des-Neiges inc.	Au-delà de nos différences, le dialogue	155 750 \$
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de- Grâce	Bienvenue à Notre-Dame-de- Grâce	AMI- Agent.e de médiation interculturelle	155 345 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1218121004

CM22 0108

Exercer l'option de prolongation d'une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 260 049,10 \$, taxes incluses, pour le service de gardiennage au Marché Bonsecours dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CE21 0083), majorant ainsi le montant total du contrat de 255 818,94 \$ à 515 868,04 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0093;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation d'une période de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 260 049,10 \$, taxes incluses, pour le service de gardiennage au Marché Bonsecours dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CE21 0083), majorant ainsi le montant total du contrat de 255 818,94 \$ à 515 868,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1219376001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.18 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0109

Décréter l'assujettissement à une servitude aux fins d'utilités publiques, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de deux lisières de terrains, situées de part et d'autre du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Antoine-Berthelet et Albert-Prévost, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0110;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de décréter l'assujettissement à une servitude réelle et perpétuelle par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'utilités publiques, grevant des parties des lots 2 963 189, 2 863 418, 2 801 209, 2 801 208, 2 801 207, 5 084 597, 2 801 198, 2 338 087, 2 338 086, 2 963 193, 2 963 192 et 5 084 596 toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Antoine-Berthelet et Albert-Prévost, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 679 320 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1217723003

CM22 0110

Décréter l'assujettissement à une servitude aux fins d'utilités publiques, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une lisière de terrains, située au sud du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Joseph-Saucier et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0111;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- décréter l'assujettissement à une servitude réelle et perpétuelle par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'utilités publiques, grevant des parties du lot 1 900 888, 1 900 836, 1 900 786, 1 900 884 et 1 900 920, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Joseph-Saucier et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 245 440 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1217723004

CM22 0111

Décréter l'assujettissement à une servitude aux fins d'utilités publiques, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de deux lisières de terrains, situées de part et d'autre du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wood et LeMesurier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0112;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de décréter l'assujettissement à une servitude réelle et perpétuelle aux fins d'utilités publiques, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, des parties des lots 1 901 228 et 1 901 229 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wood et LeMesurier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 53 200 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1217723005

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0112

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2064;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 22 décembre 2021, par sa résolution CM21 1404;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que la somme de 246,9 M\$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1213843017

CM22 0113

Adoption d'une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2022)

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2068;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 22 décembre 2021, par sa résolution CM21 1405;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier de 2022, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	\$	%
Baie-D'Urfé	267 511	3,017
Beaconsfield	476 798	5,377
Côte-Saint-Luc	575 383	6,489
Dollard-Des Ormeaux	857 395	9,669
Dorval	1 448 909	16,340
Hampstead	224 810	2,535
L'Île-Dorval	1 568	0,018
Kirkland	636 139	7,174
Mont-Royal	1 151 332	12,984
Montréal-Est	329 434	3,715
Montréal-Ouest	120 197	1,356
Pointe-Claire	1 329 231	14,991
Senneville	65 968	0,744
Sainte-Anne-de-Bellevue	155 298	1,751
Westmount	1 227 175	13,840
Total	8 867 148	100,000

- 2- Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier de 2022, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1213843015

CM22 0114

Adoption d'une résolution visant à créer un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection

Vu les articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 20689

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 22 décembre 2021, par sa résolution CM21 1408;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- La création d'un Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal;

- 2- Le Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection est constitué :
- 1° des sommes que le conseil de la Ville de Montréal affecte annuellement et qu'il prend sur le fonds général;
 - 2° des intérêts produits par le capital affecté à la réserve;
- 3- Le montant total projeté de la réserve est de 16,688 millions de dollars;
- 4- Le fonds sera alimenté par des versements annuels faits en 2022, 2023, 2024 et 2025, pour atteindre le montant projeté avant la tenue de l'élection municipale générale de 2025.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1217856001

CM22 0115

Abroger la résolution CM20 0661 adoptée au conseil municipal du 16 juin 2020 / Approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0065;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM20 0661 adoptée au conseil municipal du 16 juin 2020;
- 2- d'approuver la Directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1219394003

CM22 0116

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2022 - Dépense de 456 664,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0067;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2022 pour une somme de 456 664,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1214784003

CM22 0117

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1218848001

CM22 0118

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 4 à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Ministre du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 4 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Ministre du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1219394001

CM22 0119

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 4 680 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières recyclables sur le territoire de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 680 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières recyclables sur le territoire de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1212621003

CM22 0120

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 2 107 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 107 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1212621004

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0121

Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2022)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 décembre 2021 par sa résolution CM21 1409;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 décembre 2021 par sa résolution CM21 1409;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2083;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2022) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1213843008

Règlement 22-001

CM22 0122

Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2022)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 décembre 2021 par sa résolution CM21 1410;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 décembre 2021 par sa résolution CM21 1410;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2084;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier de 2022) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Julien Hénault-Ratelle

d'apporter l'amendement suivant au point 42.02 :

- d'amender l'alinéa 1 et 2 de l'article 20 du chapitre 6 du règlement du sommaire décisionnel qui se lit comme ceci :

1° si le montant du compte est inférieur à 300 \$: en un versement unique, le 1^{er} mars;

2° si le montant du compte est de 300 \$ ou plus, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, le 1^{er} mars;

b) soit en deux versements égaux le 1^{er} mars et le 1^{er} juin.

afin qu'il se lise ainsi :

1° si le montant du compte est inférieur à 300 \$: en un versement unique, le 1^{er} juin;

2° si le montant du compte est de 300 \$ ou plus, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, le 1^{er} juin;

b) soit en deux versements égaux le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre.

Un débat s'engage sur l'amendement de M. DeSousa et de M. Hénault-Ratelle.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Alan DeSousa pour sa présentation de l'amendement et cède respectivement la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem et à la présidente du comité exécutif Mme Dominique Ollivier.

Le chef de l'opposition officielle rappelle notamment la période difficile que vivent les commerçants. Il est d'avis que le report des échéances de paiement des taxes pourrait aider le secteur économique. M. Salem souligne également que cela s'est fait l'année passée.

La présidente du conseil remercie M. Salem et cède la parole à la présidente du comité exécutif. Mme Ollivier mentionne que bien que l'intention de reporter les échéances de taxes soit louable, la situation n'est pas tout à fait la même cette année comparativement à l'année dernière. Elle explique notamment que l'Administration a choisi de ne pas retarder les échéances de paiement de taxes, et qu'avec les millions de dollars sauvés en intérêts, la Ville va pouvoir venir en aide à un plus grand nombre de personnes par des subventions et des prêts.

La présidente du conseil remercie Mme Ollivier pour son intervention.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur l'amendement proposé au point 42.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Sasseville, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda et Hénault (28)

Votent contre : Mesdames et messieurs Valérie Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Puzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy et Sauvé (36)

Résultat :
Pour : 28
Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'amendement des conseillers Alan DeSousa et Julien Hénault-Ratelle rejeté à la majorité des voix.

La présidente du conseil déclare le point 42.02 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.02 1213843009

CM22 0123

Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2022)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 décembre 2021 par sa résolution CM21 1411;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 décembre 2021 par sa résolution CM21 1411;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2085;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2022) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1213843010

Règlement 22-003

CM22 0124

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 décembre 2021 par sa résolution CM21 1412;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 décembre 2021 par sa résolution CM21 1412;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2086;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1213843011

Règlement 10-007-6

CM22 0125

Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 décembre 2021 par sa résolution CM21 1413;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 décembre 2021 par sa résolution CM21 1413;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2081;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1219135001

Règlement 22-004

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0126

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement constituant une réserve foncière pour promouvoir la construction domiciliaire pour un montant maximum de 5 000 000,00 \$ (1291) de l'ancienne Ville de Verdun

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement constituant une réserve foncière pour promouvoir la construction domiciliaire pour un montant maximum de 5 000 000,00 \$ (1291) de l'ancienne Ville de Verdun » à l'assemblée du conseil municipal du 20 décembre 2021 par sa résolution CM21 1389;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement constituant une réserve foncière pour promouvoir la construction domiciliaire pour un montant maximum de 5 000 000,00 \$ (1291) de l'ancienne Ville de Verdun » à l'assemblée du conseil municipal du 20 décembre 2021 par sa résolution CM21 1389;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1987;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement constituant une réserve foncière pour promouvoir la construction domiciliaire pour un montant maximum de 5 000 000,00 \$ (1291) de l'ancienne Ville de Verdun ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1211908009

Règlement 22-005

CM22 0127

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 décembre 2021 par sa résolution CM21 1390;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 décembre 2021 par sa résolution CM21 1390;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1986;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1214422002

Règlement 22-006

CM22 0128

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 148 488 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 148 488 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique » à l'assemblée du conseil municipal du 20 décembre 2021 par sa résolution CM21 1391;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 148 488 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique » à l'assemblée du conseil municipal du 20 décembre 2021 par sa résolution CM21 1391;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021, par sa résolution CE21 2044;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 148 488 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1218285003

Règlement 22-007

CM22 0129

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les services (14-012)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services (14-012) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 décembre 2021 par sa résolution CM21 1392;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services (14-012) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 décembre 2021 par sa résolution CM21 1392;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2054;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services (14-012) ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1216083002

Règlement 14-012-2

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 et 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0130

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et d'établir ce secteur comme un secteur à construire pour permettre la construction de projets institutionnels »

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et d'établir ce secteur comme un secteur à construire pour permettre la construction de projets institutionnels » à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord du 22 novembre 2021, par sa résolution CA21 10 297 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA21 10 297 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord à sa séance du 22 novembre 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 30 novembre au 14 décembre 2021, annoncée au préalable par un avis public en date du 29 novembre 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022, par sa résolution CE22 0077;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et d'établir ce secteur comme un secteur à construire pour permettre la construction de projets institutionnels ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1217758008

Règlement 04-047-236

CM22 0131

Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »

Adopter, sans changement, en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le règlement intitulé « Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées »

Vu l'avis de motion donné des projets de règlement intitulés « Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées » et « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020, par sa résolution CM20 1376 et le dépôt desdits projets de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM20 1376 du conseil municipal lors de son assemblée du 14 décembre 2020, adoptant lesdits projets de règlement;

Attendu qu'une consultation entièrement en ligne a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur ces projets de règlements, entre le 10 février et le 25 avril 2021, tel qu'il appert dans son rapport daté du 23 juin 2021;

Attendu que le conseil a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 23 août 2021, par sa résolution CM21 0829;

Attendu qu'à la suite de cette consultation publique, des modifications ont été apportées au projet de règlement intitulé « Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées (P-20-052) »;

Attendu que le conseil a adopté, avec changement, un second projet de règlement intitulé « Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées (second P-20-052) », conformément aux dispositions de l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de l'assemblée du 27 septembre 2021, par sa résolution CM21 1236;

Attendu qu'à la suite de l'adoption par le conseil du second projet de règlement P-20-052, le greffier a donné, le 9 décembre 2021, l'avis public prévu à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum à l'égard de ce règlement;

Attendu qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue et vu les dispositions de l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022, par sa résolution CE22 0120;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »;
- 2- d'adopter, sans changement, en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le règlement intitulé « Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées ».

Adopté à l'unanimité.

44.02 1206938002

Règlement 04-047-216

Règlement 20-052

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0132

Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0074;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la désignation de Mme Ericka Alneus en remplacement de Mme Marie-Josée Parent à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville pour un mandat renouvelable de deux ans;
- 2- de remercier Mme Parent pour sa contribution au sein du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1218021010

CM22 0133

Nominations de membres au Conseil interculturel de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0117;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Dina Hussein, à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, de janvier 2022 à janvier 2025, en remplacement de M. Faiz Abhuani;
- 2- de nommer M. Ramzi Sfeir, à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, de janvier 2022 à janvier 2025, en remplacement de M. Carlos Suarez;
- 3- de remercier les membres sortant pour leur contribution au Conseil interculturel de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1229404001

À 21 h 59, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 25 janvier 2022, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 janvier 2022
13 h**

**Séance tenue le mardi 25 janvier 2022 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauté, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture de deux questions de la part du public. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Shaun Weadick	Mme Valérie Plante (Alain Vaillancourt)	"Selon les recherches des professeurs Dhammika Dharmapals, Richard H. McAdams, et John Rappaport de l'École juridique de l'université de Chicago en 2019, la syndicalisation des services de police mène à des niveaux élevés de mauvaise conduite par les agents policiers. Comment la Ville répondra-t elle à ces recherches-là, afin de diminuer les incidences de mauvaise conduite par la SPVM?"
Maude Poirier-Caron	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	According to 2019 research by University of Chicago Law School professors Dhammika Dharmapals, Richard H. McAdams, and John Rappaport, unionization in law enforcement is associated with higher levels of violent misconduct and appears to be a channel for this increased violence. How will the city respond to this finding to decrease incidents of violent misconduct from SPVM?

N'ayant plus d'autres questions, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la période de questions du public close à 9 h 35. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Questionne l'intention de l'Administration de tenir des consultations publiques concernant un plan de fusion des postes de quartier du directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)?

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, qui soulève une question de privilège à l'égard des propos tenus par la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante. Plus précisément, M. Salem souhaite que Mme Plante retire le mot « honteux » de son intervention. La présidente du conseil constate que ce mot n'est pas sur la liste des propos antiparlementaires; elle propose à M. Salem d'en faire l'analyse et au besoin de le soumettre à la Commission de la présidence; M. Salem accepte cette proposition.

M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Pourquoi le directeur du SPVM affirme-t-il qu'il y aura des modifications au Schéma de couverture des services policiers?
---------------	--------------------	---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Comment la population va-t-elle réagir à la décision de reporter d'un an l'entretien des voitures Azur de la Société de transport de Montréal (STM) / Demande quelles seront les actions de l'Administration pour améliorer l'indicateur de satisfaction de la clientèle qui est présentement à 39 % et quand la navette or dans Montréal-Nord sera de retour?
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Josefina Blanco	Jusqu'à quand le Royal Versailles, qui abrite des personnes en situation d'itinérance, sera-t-il ouvert à cet effet, et deuxièmement, si l'ouverture n'est pas prolongée, quelles seront les mesures retenues?

À 9 h 50,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de prolonger la période de questions des membres de huit minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Josefina Blanco	Reformule sa question
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Marie-Andrée Mauger	Souhaite que l'Administration améliore la gestion des centres de tri des matières résiduelles, notamment celui de Lachine / Aimerait connaître le plan de match pour le centre de tri de Lachine
M. Serge Sasseville	Mme Ericka Alneus	Quel est le plan d'action de l'Administration auprès des paliers gouvernementaux fédéral et provincial pour la création d'un filet social et d'un revenu minimal garanti aux artistes?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la période de questions des membres du conseil close à 9 h 59.

Avant de céder la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, qui soulève une question de privilège concernant la réponse de la mairesse de Montréal à la question du chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem. Plus précisément, Mme Rossi estime qu'au-delà des mots utilisés par la mairesse, le ton, la manière et les sous-entendus de cette réponse constituaient également une atteinte aux privilèges du chef de l'opposition officielle et des membres d'Ensemble Montréal.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui présente un autre point de vue concernant la réponse de Mme Plante et assure que cette dernière a fait preuve de respect dans son intervention.

Puis, la présidente du conseil donne à nouveau la parole à Mme Rossi et ensuite à M. Norris qui réitèrent respectivement leurs argumentaires.

En conclusion, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, constate qu'il y a en effet, lors de certains débats de la part de membres provenant autant de l'Administration que de l'opposition officielle, des propos glissants ou douteux quant au respect du décorum. Toutefois, dans ce cas-ci et durant les prochains débats, elle fera preuve de réserve et fera confiance aux membres du conseil afin que les débats se tiennent le plus dignement possible. La présidente du conseil clôt le débat.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

Point 65.01

Motion de l'opposition officielle demandant à la Ville de Montréal la mise en place d'une séance plénière sur l'état d'urgence lors des conseils municipaux

Le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, retire le point 65.01, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

À 10 h 09, le conseil débute l'étude des points 65.02 et 30.07.

Un débat s'engage.

À 12 h 33, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 janvier 2022
13 h**

**Séance tenue le mardi 25 janvier 2022 – 13 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauté, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Pierre Lessard-Blais.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA QUESTION PRÉALABLE AU POINT 30.07 :

M. Pierre Lessard-Blais.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à tous et à toutes et déclare la séance ouverte.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux avec l'étude du point 30.07.

CM22 0133**Ajout - Comité plénier - État de situation sur les mesures d'urgence**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que le conseil se transforme en comité plénier pour une présentation sur l'état des mesures d'urgence pour une période de 60 minutes; et qu'il désigne M. Michel Bissonnet pour agir à titre de président du comité plénier. Le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal et coordonnateur du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU), M. Richard Liebmann, et la cheffe de division - centre de sécurité civile, Mme Annick Maletto, disposeront d'une durée de 10 minutes pour leur présentation; les membres du conseil bénéficieront d'une période de 50 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal – 27 minutes
- Ensemble Montréal – 18 minutes
- Autres élus-es – 5 minutes

À 11 h 03, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 11 h 03, M. Michel Bissonnet déclare la séance du comité plénier ouverte et souhaite la bienvenue au directeur général de la Ville de Montréal, M. Serge Lamontagne, à M. Liebmann et à Mme Maletto et invite le coordonnateur du CCMU, M. Richard Liebmann, à commencer sa présentation.

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le document de présentation intitulé : « Pandémie - état de la situation de la mesure d'urgence liée à la COVID-19 », et le conseil en prend acte.

À 12 h 03, M. Bissonnet indique la levée du comité plénier. Le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite le président du comité plénier à faire son rapport. Le conseiller Michel Bissonnet indique que le comité plénier a siégé durant 60 minutes, 10 membres ont pris la parole pour un total de 17 questions et les travaux du comité plénier se sont déroulés correctement; il remercie tous les membres qui sont intervenus et plus particulièrement l'équipe du CCMU pour leur dévouement.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Bissonnet d'avoir présidé ce comité plénier.

Un débat s'engage.

À 12 h 11, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos.

La conseillère Zuniga Ramos soulève une question de privilège concernant les propos de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, à son endroit et plus précisément ceux-ci : « les efforts de Mme Zuniga Ramos pour fermer l'hôtel Royal Versailles ». La conseillère Zuniga Ramos souhaite que Mme Plante retire les propos cités.

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, considère quant à lui que la mairesse de Montréal a eu une intervention pertinente et que ses propos n'ont pas atteint les privilèges de la conseillère Zuniga Ramos. La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, exprime son désaccord sur l'interprétation de M. Norris et soutient que la question de privilège de la conseillère Zuniga Ramos est fondée.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, n'ayant pas entendu les propos cités, elle insiste sur le fait qu'elle fera preuve de prudence. Ainsi, selon la version de Mme Zuniga Ramos, elle estime qu'il n'y a pas d'accusation envers cette dernière et clôt le débat.

Le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, soulève une question de règlement à l'effet que le conseil devrait poursuivre ses échanges après les travaux du comité plénier afin de pouvoir adopter le point à l'étude. Après avoir entendu les leaders sur cette question, la présidente du conseil confirme que les travaux doivent effectivement se poursuivre sur ce point et clôt le débat.

M. Benoit Dorais soulève une question de privilège à ce sujet. M. Dorais allègue notamment que ce point n'est pas joint à un dossier décisionnel et conséquemment, il questionne les bases sur lesquelles les personnes élus-es peuvent intervenir. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ne reconnaît pas où les privilèges de M. Dorais sont atteints ou pourraient être atteints sur cette question puisque le débat entre les membres du conseil est permis sur ce point en vertu du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

À la demande de clarification du conseiller Benoit Dorais concernant le temps de parole alloué sur ce point à la rubrique 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, précise qu'il est de 10 minutes pour chacun des membres du conseil conformément au *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

À 12 h 33, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour la pause du lunch.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux sur le point 30.07.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité M. Alex Norris, qui demande si on peut effacer l'ordre des prises de parole dans la file d'attente afin de repartir à zéro. Mme Musau Muele demande l'avis de la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, à cet égard et cette dernière acquiesce. La présidente demande d'effacer la présente file d'attente des prises de parole.

À 13 h 34, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller François Limoges.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Alex Norris

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

À 13 h 38, après avoir entendu le leader de la majorité, M. Alex Norris, et la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, sur la proposition de poser la question préalable, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux afin de prendre cette situation en délibéré.

À 13 h 44, le conseil reprend ses travaux. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare qu'en vertu de l'article 95 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), le conseil doit se prononcer sur la proposition de poser la question préalable.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur la question préalable.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Valérie Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini et Sauvé (38)

Votent contre : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Sasseville, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Miranda et Hénault (25)

Résultat : Pour : 38
Contre : 25

La présidente du conseil déclare la proposition du conseiller François Limoges et du leader de la majorité, M. Alex Norris, sur la question préalable adoptée à la majorité des voix.

À 13 h 55, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare que le conseil a pris acte des travaux et conclusions concernant l'état des mesures d'urgence lors de la tenue du comité plénier inscrit au point 30.07.

Adopté à l'unanimité.

30.07

À 13 h 56, le conseil reprend l'étude du point 65.02

CM22 0135**Motion de l'opposition officielle demandant le respect d'une décision municipale concernant une consultation publique sur les intégrations des postes de quartier**

Attendu que depuis la réforme du modèle de police dans les années 1990 par la Communauté urbaine de Montréal, les postes de quartier (PDQ) s'inspirent des principes du concept de « police communautaire », un modèle défendu publiquement par l'administration actuelle;

Attendu que, malgré sa prise de position, l'administration a permis les fusions des PDQ 9 et 11 (Côte-Saint-Luc et Notre-Dame-de-Grâce), 24 et 26 (Outremont et Mont-Royal), 31 et 33 (Parc-Extension et Villeray) lors de son précédent mandat et que ces fusions se sont faites sans consultations préalablement à la prise de décision et sans discussion sur la vision globale de la couverture des services policiers sur le territoire de la Ville de Montréal;

Attendu que le conseil municipal a résolu lors de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2020, à l'unanimité, les trois points suivants :

Que la Ville de Montréal :

1 - continue de consulter les élus locaux et la population des secteurs couverts avant toute fusion ou intégration de postes de quartier;

2 - impose au SPVM un moratoire, effectif immédiatement, sur toute décision de fermer, de fusionner ou d'intégrer des postes de quartier, excluant les postes de quartier 31 et 33;

3 - mandate, dans les plus brefs délais, la Commission de la sécurité publique de tenir une consultation publique sur le schéma de couverture avant de procéder à d'autres modifications du nombre de postes de quartier ou de leur emplacement;

Attendu que la Ville de Montréal n'a jamais tenu cette consultation publique lors du dernier mandat malgré plusieurs promesses à cet effet en conseil;

Attendu qu'une proposition accompagnée d'une présentation du SPVM auprès des parties prenantes ne peut pas être considérée comme une consultation publique;

Attendu qu'une vraie consultation publique devrait être au cœur d'un schéma de couverture des effectifs policiers;

Attendu que le chef du Service de police de la Ville de Montréal a surpris les élus de la Ville de Montréal, lors de la séance d'étude du budget le 6 janvier 2022, en expliquant clairement que son objectif était de poursuivre la fusion des PDQ dans les prochaines années et de changer de structure;

Attendu que cette volonté de poursuivre la fusion et la suppression des PDQ n'a pas jamais été évoquée par l'administration;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Stephanie Valenzuela

Et résolu :

que la Ville de Montréal respecte la décision du conseil municipal d'avoir imposé un moratoire sur toute décision de fermer, de fusionner ou d'intégrer les postes de quartier et amorce immédiatement une vraie consultation publique sur le schéma de couverture tel que demandé par le conseil municipal en 2020.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari pour la présentation de la motion.

Le conseiller Sari prend la parole et explique tout d'abord pourquoi cette motion est présentée au conseil municipal. Il rappelle qu'une décision a déjà été adoptée par le conseil concernant un moratoire sur la fusion ou l'intégration des postes de quartier (PDQ) et que chaque décision en ce sens doit être en concordance avec le schéma de couverture.

M. Sari poursuit et souligne notamment qu'un Schéma de couverture existe pour donner un service aux citoyens et que ce Schéma de couverture doit être pensé en fonction de plusieurs facteurs temporels et géographiques. M. Sari souhaite que ce Schéma soit mis en place à la suite d'une consultation publique. Le conseiller Sari explique qu'un poste de quartier représente plus qu'un bâtiment : un poste de quartier répond à un besoin de proximité de la police avec les citoyens, c'est l'essence même d'une police communautaire. En conclusion, M. Sari insiste pour que l'on ne ferme pas le PDQ 39 dans Montréal-Nord car c'est un symbole pour la communauté et il invite ses collègues à s'exprimer au sujet de cette motion.

La présidente du conseil municipal remercie le conseiller Sari pour son intervention et cède la parole respectivement aux conseillers-ères Michel Bissonnet, Stephanie Valenzuela, Dimitrios (Jim) Beis, et Stéphane Côté.

Le conseiller Michel Bissonnet prend la parole et rappelle d'entrée de jeu que deux motions, adoptées par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard et déposées au conseil municipal, demandent que les effectifs du PDQ Saint-Léonard soient augmentés étant donné les épisodes de violences des derniers mois. M. Bissonnet mentionne également qu'il n'a pas été mis au courant d'une possible fusion du PDQ de Saint-Léonard avec celui de l'arrondissement d'Anjou. M. Bissonnet fait ensuite la lecture de la motion sous étude, rappelant qu'il s'agit de faire respecter une décision qui a déjà été adoptée à l'unanimité par le conseil municipal. M. Bissonnet poursuit et énumère entre autres les mesures concrètes qui ont été mises en place pour enrayer la violence dans l'arrondissement de Saint-Léonard ces derniers mois. En terminant, M. Bissonnet précise qu'à l'arrondissement de Saint-Léonard, la sécurité est la priorité des priorités et il invite ses collègues à adopter la motion sous étude, à l'unanimité.

La conseillère Stephanie Valenzuela prend ensuite la parole et présente notamment les impacts pour les citoyens de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce de la fusion des PDQ 9 et 11. Mme Valenzuela rappelle l'importance de consulter les communautés qui sont touchées directement par une décision telle que la fusion ou l'intégration de PDQ.

Le conseiller Dimitrios (Jim) Beis prend la parole à son tour et mentionne que l'ouverture du PDQ 3 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a créé un rapprochement entre les citoyens-ennes et son service de police. M. Beis rappelle pourquoi les membres du conseil ont été élus, plus précisément pour représenter et défendre les intérêts de la population. Le conseiller Beis poursuit et met de l'avant que le Schéma de couverture ne nécessite pas seulement des consultations publiques, mais aussi un plan d'action afin de trouver des solutions notamment pour le financement des PDQ. Enfin, le conseiller Beis rappelle que l'intégration des PDQ 9 et 11 a suscité des commentaires négatifs de la part de certains groupes et insiste pour que des consultations publiques soient tenues avec l'ensemble de la population.

Le conseiller Stéphane Côté prend la parole et se dit en accord avec les propos tenus par ses collègues du conseil qui sont intervenus sur la motion à l'étude. Il rappelle entre autres l'importance du maintien du PDQ 3 qui couvre un énorme territoire dans l'ouest de l'île. M. Côté précise que les PDQ existent pour assurer la sécurité des gens et offrir un sentiment de proximité entre la force policière et les citoyennes. En conclusion, le conseiller Côté invite les membres du conseil à voter à l'unanimité pour l'adoption de cette motion.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les conseillers-ères pour leurs interventions et cède ensuite la parole au conseiller Alain Vaillancourt.

Il est proposé par M. Alain Vaillancourt
appuyé par Mme Josefina Blanco

d'amender le point 65.02 comme suit :

- en ajoutant après le 1^{er} « Attendu » le texte suivant :

« Attendu que le concept de police communautaire se base notamment sur la notion de responsabilité géographique qui consiste à respecter les limites naturelles des quartiers et à définir le profil de chaque quartier lors de la division des territoires des PDQ afin de faciliter les rapprochements et partenariats policiers-citoyens »;

- en remplaçant le 2^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que l'administration a permis l'intégration des PDQ 9 et 11 (Côte-Saint-Luc et Notre-Dame-de-Grâce), 24 et 26 (Outremont et Mont-Royal), 31 et 33 (Parc-Extension et Villeray) lors de son précédent mandat;»;

- en supprimant les 4^e et 5^e « Attendus »;

- en remplaçant le 6^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu qu'une consultation publique doit être au cœur d'un schéma de couverture des effectifs policiers »;

- en remplaçant le 7^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que le chef du Service de police de la Ville de Montréal s'est positionné lors de la séance d'étude du budget le 6 janvier 2022 en remettant en question la structure actuelle du SPVM;»;

- en supprimant le 8^e « Attendu »;

- en remplaçant le « Résolu » par le texte suivant :

« Que la Ville de Montréal respecte la décision du conseil municipal d'avoir imposé un moratoire sur toute décision de fermer, de fusionner ou d'intégrer les postes de quartier et mandate la Commission de la sécurité publique de tenir une consultation publique sur le schéma de couverture avant de procéder à d'autres modifications du nombre de postes de quartier ou de leur emplacement, conformément à la motion du 14 décembre 2020 ».

Un débat s'engage sur l'amendement de M. Vaillancourt et de Mme Blanco.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Alain Vaillancourt.

M. Vaillancourt souligne notamment les efforts du conseiller Michel Bissonnet pour améliorer le sentiment de sécurité dans l'arrondissement de Saint-Léonard avec l'implication des organismes communautaires et des citoyens. M. Vaillancourt fait mention également des propos tenus par le conseiller Dimitrios (Jim) Beis à l'effet que les élus ont la responsabilité de s'assurer que Montréal est une ville sécuritaire. Le conseiller Vaillancourt explique ensuite l'amendement qu'il propose et souhaite que cette motion amendée soit adoptée par les membres du conseil.

La présidente du conseil remercie le conseiller Vaillancourt et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari
appuyé par Mme Stephanie Valenzuela

d'apporter un sous-amendement à l'amendement du conseiller Vaillancourt et de la conseillère Blanco afin de modifier le résolu par le texte suivant :

« que la Ville de Montréal impose un moratoire sur toutes décisions modifiant la couverture des services de sécurité publique sur son territoire incluant, sans s'y limiter, toute fusion ou suppression des postes de quartier, de centres opérationnels et tout déplacement d'unités spéciales, avant la mise en place d'une consultation publique sur le schéma de couverture. »

Un débat s'engage sur la motion de sous-amendement du conseiller Sari et de la conseillère Valenzuela.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

Le leader de la majorité déclare que l'Administration n'est pas d'accord avec les modifications proposées.

La présidente du conseil cède ensuite la parole au conseiller Abdelhaq Sari afin qu'il s'explique davantage sur le sous-amendement qu'il propose.

À 11 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux afin que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du point 30.07.

À 13 h 56, le conseil reprend l'étude du point 65.02.

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité du sous-amendement du conseiller Sari et de la conseillère Valenzuela.

Après avoir pris en délibéré les commentaires de la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, et du leader de la majorité, M. Alex Norris, sur la proposition de sous-amendement du conseiller Abdelhaq Sari et de la conseillère Stephanie Valenzuela, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, la juge irrecevable en vertu de l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement du conseiller Vaillancourt et de la conseillère Blanco.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

M. DeSousa explique que le Schéma de couverture doit inclure aussi les centres opérationnels du SPVM et pas seulement les postes de quartier. M. DeSousa énumère ensuite certaines statistiques concernant le nombre d'interventions menées par le centre opérationnel Ouest en 2020 et il explique, entre autres, que si ce centre opérationnel doit fermer, les impacts sur les services à la population seront énormes. Finalement, le conseiller DeSousa souhaite une grande collaboration entre le SPVM et l'Administration.

La présidente du conseil remercie le conseiller Alan DeSousa et cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par M. Alex Norris

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Luis Miranda qui demande une vérification des mains levées par les membres du conseil dans la file d'attente des prises de parole, afin de respecter l'ordre existant avant les débats sur le sous-amendement. M. Miranda juge que le conseiller Beaudry ne peut pas proposer la question préalable à ce moment-ci.

À 14 h 16, la présidente du conseil suspend les travaux pour vérification.

À 14 h 20, le conseil reprend l'étude du point 65.02.

Après vérification, la présidente du conseil dresse une liste exhaustive des prises de parole à venir par les membres du conseil concernant l'amendement présenté par le conseiller Vaillancourt, appuyé par la conseillère Blanco.

La présidente du conseil cède ensuite la parole respectivement aux conseillers-ères Christine Black, Dominic Perri, Luis Miranda, Effie Giannou et Abdelhaq Sari, pour intervenir sur l'amendement proposé.

La conseillère Christine Black prend la parole et rappelle notamment l'importance des PDQ dans les arrondissements, un modèle qui a été salué au niveau international. Mme Black considère que ce modèle permet un rapprochement entre la communauté et les forces policières, de même qu'une meilleure connaissance des particularités de chaque quartier.

Le conseiller Dominic Perri prend la parole et mentionne, entre autres, que l'Administration doit être à l'écoute de la population qui demande une plus grande présence policière dans les rues de Montréal. Il souhaite que cette proximité existante soit conservée.

Le conseiller Luis Miranda prend la parole et met l'emphase sur l'importance de la présence policière dans les quartiers de Montréal, spécialement dans l'arrondissement d'Anjou qui compte le deuxième plus grand parc d'affaires de l'île de Montréal. Il énumère les initiatives mises en place à Anjou pour améliorer la sécurité. M. Miranda souligne également que, selon lui, la fermeture de certains PDQ n'est pas la solution car la sécurité des citoyens n'a pas de prix.

La conseillère Effie Giannou prend la parole à son tour et trace un bref historique notamment des enjeux de sécurité dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et de l'excellent travail accompli par les différents intervenants attachés au PDQ 10.

Le conseiller Abdelhaq Sari prend la parole et donne son accord sur le fond de l'amendement proposé par le conseiller Vaillancourt et la conseillère Blanco. Toutefois, certains enjeux de transparence sont toujours présents selon lui. M. Sari réitère l'importance de tenir des consultations publiques avant de modifier le Schéma de couverture, surtout en ce qui a trait à la présence policière.

À 14 h 46, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 14 h 48, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole au vice-président du comité exécutif Benoit Dorais.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Alex Norris

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, qui mentionne que l'opposition officielle accepte l'amendement et qu'elle ne demandera pas de vote nominal sur la question préalable.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, met aux voix l'amendement à l'article 65.02, et il est adopté à l'unanimité.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM22 0136**Motion de l'opposition officielle demandant à la Ville de Montréal d'entamer une réflexion sur l'exode urbain et ses politiques publiques**

Avant présentation, le conseiller Sonny Moroz, dépose une nouvelle version du point 65.03, travaillée en collaboration avec le vice-président du comité exécutif, M. Benoit Dorais. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que le solde migratoire est un indicateur des flux entrants et sortants des ménages à Montréal, et qu'il est influencé par de nombreux facteurs, comme le coût du logement, la mobilité et l'utilisation de l'automobile, la répartition et la création de nouveaux pôles d'emplois sur le territoire, l'implantation à grande échelle du télétravail, et des préférences et des trajectoires personnelles de chaque ménage, parmi beaucoup d'autres;

Attendu que depuis de nombreuses décennies, le solde migratoire annuel de Montréal est déficitaire, et que, plus particulièrement, ce déficit est en augmentation depuis la période 2014-2015;

Attendu que le déficit migratoire interrégional est, dans un contexte hors-pandémie, généralement compensé par une importante immigration internationale à Montréal;

Attendu que la population de Montréal a continué de croître significativement depuis le début des années 2000, atteignant même un niveau record (+35 000/an) entre 2017 et 2019;

Attendu que la construction de nouveaux logements à Montréal est au-dessus de 8 000 unités mises en chantier depuis 2015 et a atteint un sommet en 2020, avec plus de 10 000 mises en chantier, une première depuis 2004, démontrant le dynamisme du marché immobilier résidentiel montréalais;

Attendu que, pour la première fois depuis une vingtaine d'années, Montréal a connu une diminution de sa population, en raison des impacts de la COVID, comme la fermeture des frontières et l'augmentation drastique des migrations interrégionales;

Attendu que la mobilité interrégionale a augmenté de 19 % partout au Québec dans la dernière année, et qu'il n'est pas encore possible de savoir si cela est le résultat de la pandémie (donc conjoncturel) ou un effet de l'implantation subite et à grande échelle du télétravail (donc structurel);

Attendu qu'un sondage commandé par l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), publié en décembre 2021, indique que 66 % des propriétaires vivant sur l'île de Montréal et qui veulent vendre souhaitent déménager dans une banlieue au cours des cinq prochaines années;

Attendu que, selon un rapport de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le phénomène de l'exode urbain existe maintenant à l'échelle du Grand Montréal puisque depuis 2015 la CMM perd environ 7 000 personnes par année dans ses échanges migratoires avec ses pourtours;

Attendu que l'exode urbain contribue à l'étalement urbain, ce qui a un impact important sur l'environnement en mettant en péril les espaces agricoles, les milieux humides et les espaces verts, en plus d'encourager l'utilisation de la voiture;

Attendu que déjà 100 000 personnes provenant de l'extérieur de la CMM font du navettage entre les pourtours et le territoire de la CMM, que 94 % d'entre elles le font en voiture et que 34 000 personnes se rendent dans l'agglomération de Montréal;

Attendu que l'étalement urbain met de la pression sur les finances publiques des banlieues et du gouvernement du Québec par la nécessité de construire des infrastructures pour desservir de nouveaux secteurs, ainsi que sur les finances de la Ville de Montréal, dont les infrastructures sont utilisées par de plus en plus de résidents des banlieues qui ne paient pas de taxes à Montréal;

Attendu que l'exode urbain a une incidence sur le poids démographique, démocratique, économique et politique de la métropole du Québec;

Attendu que les politiques de la Ville de Montréal, notamment en habitation, en développement social et en urbanisme, ont des effets qui peuvent accélérer ou atténuer l'exode urbain;

Attendu que, depuis quatre ans, l'administration montréalaise a multiplié les initiatives innovantes et ambitieuses pour encourager les ménages, et particulièrement les familles à demeurer ou à s'établir à Montréal, en s'assurant notamment que le développement immobilier résidentiel réponde à la plus grande variété de ménages possibles (ex. : Règlement pour une métropole mixte, Stratégie 12 000 logements) et que les milieux de vie répondent pleinement à l'ensemble des besoins de la population montréalaise;

Attendu que la Ville de Montréal et son Service de l'habitation travaillent pour favoriser l'accès au logement, pour inciter les ménages à demeurer à Montréal et pour inciter les ménages qui n'y résident pas à s'y installer;

Il est proposé par M. Sonny Moroz

appuyé par M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal mandate son Service de l'habitation afin de produire un rapport qui permettra d'identifier les facteurs variés qui contribuent à l'attractivité résidentielle de la Ville de Montréal et d'offrir un portrait des principales raisons pour lesquelles certains ménages montréalais demeurent à Montréal et d'autres quittent pour la banlieue, selon leur profil;
- 2- que le Service de l'habitation dépose son rapport à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation afin qu'elle puisse en faire l'analyse, par exemple en consultant des experts sur les différents enjeux soulevés dans le rapport.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Sonny Moroz.

Le conseiller Moroz prend la parole et présente la motion. Il fait notamment référence aux statistiques présentées par l'Institut de la statistique du Québec sur l'exode urbain, le 13 janvier dernier, en regard du solde migratoire négatif qui est en augmentation à Montréal. Il mentionne également que plusieurs facteurs sont en cause dont celui de la pandémie et qu'il importe de se pencher sur cette question. Puis, il enchaîne en indiquant que l'exode urbain contribue à l'étalement urbain ce qui provoque des impacts dans plusieurs sphères environnementales, en mettant en péril les espaces agricoles, les milieux humides, les espaces verts, en plus d'encourager l'utilisation de la voiture. Il ajoute que toutes ces conséquences viennent ajouter de la pression sur les finances publiques des municipalités et du gouvernement du Québec par la nécessité de construire des infrastructures afin de desservir de nouveaux secteurs. En conclusion, M. Moroz souhaite que Montréal fasse de l'exode urbain une priorité et remercie l'Administration pour son ouverture.

La présidente du conseil remercie le conseiller Sonny Moroz pour sa présentation et cède la parole au vice-président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

M. Dorais prend la parole et souligne entre autres le travail de collaboration avec l'opposition officielle qui a mené à l'élaboration de cette motion consensuelle. Il met aussi l'emphase sur tous les facteurs contribuant à l'exode urbain incluant l'influence du télétravail avec ces impacts pérennes ou passagers. Il précise que l'exode urbain a une incidence sur le poids démographique, démocratique, économique, politique et qu'à cet effet, la Ville de Montréal a fait des investissements sur le plan du développement économique afin que les ménages puissent rester ou revenir à Montréal. Il estime qu'il est préférable de donner le mandat au Service de l'habitation plutôt qu'à une firme externe pour la production d'un rapport et son dépôt à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, pour analyse et recommandations. Pour terminer, M. Dorais remercie MM. Moroz et Hénault-Ratelle pour leur collaboration et invite l'ensemble des membres du conseil à voter en faveur de la motion.

La présidente du conseil remercie le vice-président du comité exécutif pour sa présentation et cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle.

Le conseiller Hénault-Ratelle prend la parole et indique qu'il votera en faveur de la motion. Il considère notamment que la réflexion sur les enjeux d'exode urbain doit être globale et inclure les politiques d'habitation, d'urbanisme, de taxation, de langue et de mobilité. Il apporte une précision sur la définition du solde migratoire qui est le rapport entre les Montréalais-es qui décident de s'installer dans d'autres régions du Québec, moins les habitants de l'extérieur de Montréal qui viennent s'y installer. De ce fait, M. Hénault-Ratelle dit vouloir mettre l'accent sur le solde migratoire parce qu'il représente un indicateur qui permet de mesurer le succès de nos politiques, incluant les banlieues, enjeu très important pour l'avenir de la métropole.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Julien Hénault-Ratelle pour sa présentation et cède la parole au conseiller Sonny Moroz afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le conseiller Moroz, en droit de réplique, remercie le conseiller Hénault-Ratelle pour les précisions apportées et demande au vice-président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, s'il souhaite ajouter son nom à la liste des appuieurs de la motion. M. Dorais prend la parole et confirme qu'il sera appuieur de la motion.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0137**Motion de l'opposition officielle demandant la production d'un rapport préélectoral audité**

Avant présentation, le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa, dépose une nouvelle version du point 65.04, travaillée en collaboration avec la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que le budget est un document central en démocratie municipale puisqu'il représente les engagements de la Ville envers les citoyens, en plus de définir les priorités et les orientations qui seront données aux prestations de services publics;

Attendu que la capacité du conseil municipal à prendre des décisions éclairées repose sur une bonne compréhension de la situation financière de la Ville et des coûts liés aux programmes, politiques et plans d'action sur lesquels il vote;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du public que tous les élus puissent échanger de façon égale des diverses propositions, en disposant des mêmes informations;

Attendu qu'en plus de la publication de son budget de fonctionnement et de son plan décennal d'immobilisations, la Ville de Montréal produit plusieurs documents permettant d'évaluer la situation financière de la Ville, dont des états financiers audités;

Attendu que lors de la dernière élection, la Ville de Montréal a produit et publié le rapport non audité « l'État des finances de la Ville de Montréal - Cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 » avant les élections;

Attendu que la production d'un rapport préélectoral audité par la vérificatrice générale de la Ville est dans l'intérêt du public et dans le respect des valeurs d'imputabilité et de transparence;

Attendu que dès le début du mandat de 2017, l'Opposition officielle a déposé une motion demandant que l'Administration dépose un rapport préélectoral audité, sur le modèle des rapports préélectoraux présentés par les autres paliers de gouvernement;

Attendu que dès 2018, l'Administration de la Ville s'est engagée à mandater la vérificatrice générale pour effectuer l'audit du rapport préélectoral et lui avait fourni, en avril 2020, un budget de 900 000 \$ pour le réaliser;

Attendu que la réalisation d'un tel audit n'a pas été possible lors de la dernière élection pour des raisons techniques et ayant trait au processus budgétaire de la Ville, de l'avis de la vérificatrice générale;

Attendu que, pour qu'un rapport préélectoral audité par la vérificatrice générale soit produit pour la prochaine élection, la Ville doit dès maintenant entamer le processus;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos
Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal mandate la vérificatrice générale et le Service des finances de la Ville d'amorcer dès maintenant des discussions afin d'identifier les paramètres et la méthodologie permettant la préparation d'un rapport préélectoral audité d'ici la prochaine élection municipale;
- 2- que soit produit un rapport à la suite des discussions entre la vérificatrice générale et le Service des finances et qu'il soit présenté au conseil municipal d'ici le mois d'août 2022, afin que celui-ci puisse mandater le Bureau de la vérificatrice générale d'auditer un rapport préélectoral produit par le Service des finances.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa.

M. DeSousa présente la nouvelle version de la motion travaillée de concert avec l'Administration. Il met en lumière la volonté commune de toutes les parties prenantes afin que la Ville de Montréal puisse se doter d'un cadre financier électoral audité par la vérificatrice générale avant les prochaines élections municipales. M. DeSousa fait l'historique quant au processus ayant mené à l'octroi du mandat à la vérificatrice générale et aux difficultés rencontrées.

M. DeSousa indique notamment, qu'afin d'éviter les incidents de parcours des quatre dernières années, il recommande qu'un suivi soit effectué sur ce dossier dans le but d'entamer les travaux le plus rapidement possible. En conclusion, M. DeSousa remercie la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, pour sa collaboration dans la rédaction de cette nouvelle version de la motion.

La présidente du conseil remercie M. DeSousa pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos.

Mme Zuniga Ramos prend la parole en faisant état entre autres de certains enjeux de transparence importants lorsqu'il est question du budget. À cet égard, elle mentionne qu'il est bénéfique de donner l'heure juste et de démontrer que nous avons les moyens de remplir les promesses électorales. Elle cite en exemple le Centre sportif de Montréal-Nord pour lequel le financement n'est pas au Programme décennal d'immobilisations (PDI). Elle estime que la population est en droit d'avoir des structures lui permettant de tisser des liens de confiance. De plus, elle exprime son malaise quant au climat dans lequel ont eu lieu certains échanges entre les membres du conseil récemment disant se sentir accusée « de diffamer ». Dans ce contexte, Mme Zuniga Ramos mentionne qu'il est important que les finances de la Ville soient validées par une instance indépendante préalablement à la tenue d'une élection. Pour terminer, elle invite l'ensemble des membres du conseil à voter en faveur de cette motion.

La présidente du conseil, Mme Musau Muele, demande à la conseillère Alba Zuniga Ramos d'apporter des clarifications sur le terme « diffamer » qu'elle a utilisé lors de son intervention. Mme Zuniga Ramos précise qu'elle fait référence à l'intervention de la mairesse de Montréal lors du comité plénier tenu dans la matinée. La présidente du conseil demande à la conseillère Zuniga Ramos de retirer le terme « diffamer » qui est un mot antiparlementaire et de s'excuser. Mme Zuniga Ramos le retire et reformule son commentaire.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole à la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier.

Mme Ollivier prend la parole et invite les membres du conseil à voter en faveur de cette motion. Elle remercie son prédécesseur, M. Benoit Dorais, pour tous les efforts consentis dans la production du rapport préélectoral même si celui-ci n'a pu être audité. Elle mentionne notamment qu'il est important pour l'ensemble de la communauté montréalaise d'avoir accès à ces informations et permettre aux formations politiques de baser leurs promesses électorales sur une connaissance de l'état des finances publiques afin de penser à des solutions concrètes pour le bien commun. Mme Ollivier indique que l'audit ajoute de la crédibilité à l'exercice et que cette motion a pour but d'inviter tant la vérificatrice générale que le Service des finances à élaborer une méthodologie commune qui va rendre l'information claire et crédible pour toutes et tous. En conclusion, Mme Ollivier souligne les efforts qui sont déployés pour rendre l'information et le processus budgétaire compréhensibles et accessibles.

La présidente du conseil remercie la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, pour son intervention et cède la parole au maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, Alan DeSousa afin qu'il exerce son droit de réplique.

M. DeSousa, en droit de réplique, remercie Mme Ollivier pour sa collaboration et réitère l'importance de la motion.

Adopté à l'unanimité.

65.04

Avant de lever l'assemblée, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie l'ensemble des personnes élues pour la qualité des débats ainsi que les équipes du soutien technique et du Service du greffe pour leur excellent travail.

À 15 h 28, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE